



Ateliers thématiques d'approfondissement diagnostic / PADD - Mai-juin 2018

Synthèse des contributions

Sommaire

DEROULEMENT DES ATELIERS	5
PARTICIPANTS	6
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS A TIRER DES CONTRIBUTIONS	7
SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS – ATELIER 1 « LA PLACE DE LA METROPOLE DANS LE MONDE »	10
Une nécessaire approche globale de l'attractivité	10
Le double rôle local et global de la Métropole du Grand Paris	11
Trouver le bon positionnement international et régional	11
Vers un nouveau modèle de développement urbain ?	12
Le prérequis de l'inclusion et du rééquilibrage territorial	13
Diffusion de l'attractivité au-delà du périphérique et polycentrisme	13
L'attractivité par la qualité de vie et de l'environnement	14



Pour une économie attractive : maintenir le soutien aux secteurs à forte valeur-ajoutée, investir dans les secteurs innovants, maintenir la diversité des activités, dans un espace économique élargi 15

Vers une politique touristique métropolitaine ? 15

Désaturer et requalifier le réseau d'infrastructures 16

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS – ATELIER 2 « LA DIVERSITE ECONOMIQUE DANS LA METROPOLE » 17

Une stratégie économique renouvelée 17

Maintenir une diversité d'usages des territoires 18

Une gouvernance inter-EPT et inter-territoriale 19

La planification, un outil pour dédier des espaces à certaines activités et anticiper les changements 19

L'accès au foncier, un levier prioritaire pour maintenir et favoriser certaines implantations économiques 20

Anticiper et accompagner les évolutions du tissu économique, en encourageant l'émergence de nouveaux secteurs et en accélérant les expérimentations 20

Favoriser l'émergence et le renouvellement de l'immobilier d'entreprise et accompagner les parcours résidentiels des entreprises 21

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS – ATELIER 3 « LA QUALITE DE VIE DANS LA METROPOLE » 24

Rompre avec les déséquilibres entre l'offre résidentielle et l'offre économique qui engendrent la saturation des réseaux de transports, elle-même subie par les usagers 24

Gommer les inégalités d'offre et d'accès à l'emploi, aux services et aux équipements de proximité et de rayonnement métropolitain, indispensables à l'intégration sociale 25

Répondre au besoin grandissant de disposer et d'accéder aux espaces de respiration pour les usagers 25

Redonner le choix du parcours résidentiel pour tous 26

Stopper l'exposition des habitants et des usagers aux nuisances et aux polluants 27



Renouer avec la circularité écologique	27
Une Métropole qui arbitre et garantit des complémentarités entre les territoires	28
Innover pour animer un réseau de partenaires solidaires	28
SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS – ATELIER 4 « LA QUALITÉ URBAINE DANS LA MÉTROPOLE »	29
Créer une cohérence métropolitaine tout en valorisant les spécificités des territoires	29
Intervenir au-delà du périmètre de la Métropole du Grand Paris et revoir sa gouvernance	30
Viser un équilibre territorial métropolitain grâce à la mixité fonctionnelle et au polycentrisme	30
Densifier de manière raisonnée et systémique	31
Préserver et créer des espaces de nature en ville à l'échelle de la métropole	32
Répondre au besoin de création de logements tout en préservant un cadre de vie qualitatif pour les habitants	32
Lier le développement de la mobilité et des différents types de transport à la densification du territoire et à l'adaptation au changement climatique	33
Faire du SCoT un document de planification prescriptif pour le développement et l'aménagement du territoire	33
SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS – ATELIER 5 « LA MÉTROPOLE ZÉRO CARBONE »	35
Réseaux d'énergies : optimiser la connectivité et encourager les énergies vertes	35
Adapter et développer les infrastructures pour diminuer l'émission de gaz à effet de serre	37
Renforcer et rééquilibrer la place de la nature en ville pour favoriser la biodiversité et améliorer l'environnement	38
Stimuler une organisation systémique et vertueuse du réemploi et du tri des déchets	38
Favoriser l'économie circulaire et la gestion écosystémique de l'eau en développant les synergies et des standards prescriptifs	39
Innover dans la construction et l'organisation fonctionnelle de la ville et des bâtiments qui la composent pour créer une Métropole durable	40



Favoriser les échanges entre acteurs et territoires, et communiquer sur les innovations durables	41
SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS – ATELIER 6 « LA METROPOLE ROBUSTE FACE AUX RISQUES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »	42
Un constat partagé : la nécessité d'améliorer la résilience de la Métropole et de réduire les inégalités environnementales, vers un « bien-être territorial »	42
... ce qui implique une gouvernance simplifiée, qui reste à construire	44
Le SCoT : une mise en commun des connaissances, une vision partagée et un outil pédagogique ?	45
Vers une culture du risque	45
Une difficile conciliation de tous les objectifs	46
Pour une métropole respirable : une stratégie « transports et déplacements »	47
Vers une métropole moins énergivore : une action attendue sur les bâtiments existants	48
Vers un retour au sol perméable ?	48
Pour une "trame de fraîcheur" et des « oasis urbaines » multifonctionnelles	50
Vers une meilleure gestion du cycle de l'eau	51
ANNEXES	53
VERBATIM DES CONTRIBUTIONS COLLECTIVES – ATELIERS 1 A 6	53



Déroulement des ateliers

Six ateliers thématiques ont été organisés à l'articulation entre le diagnostic et le PADD du Scot. Ils ont réuni environ 260 participants issus des communes et Etablissement Publics Territoriaux (EPT), des Personnes Publiques Associées (PPA), du CODEV et d'organismes experts.

Ces 6 ateliers se sont organisés en trois temps :

- Un premier temps en plénière, permettant à la Métropole de donner des éléments d'information sur la démarche du SCoT, aux agences APUR et IAU d'intervenir sur le thème abordé en rappelant les points saillants du diagnostic et des enjeux, à l'AMO Algoé de préciser le mode de fonctionnement de l'atelier.
- Une deuxième partie consacrée au travail sur tables. Les participants volontairement répartis pour favoriser une diversité d'appartenance et de points de vue autour de chaque table, étaient invités, dans un premier temps, à remplir une fiche individuelle pour y consigner les constats et propositions thématiques qu'ils souhaitaient porter à la connaissance de la MGP, puis à partager le contenu de cette fiche individuelle avec le reste de la table à l'appui d'un tour de table, enfin de synthétiser collectivement les principaux constats et propositions dans une fiche collective.
- Une dernière partie dédiée au partage des interpellations collectives de chaque table avec le reste des participants.

Les support projetés en séance sont consultables en ligne :
<http://www.metropolegrandparis.fr/scot/documentation-2/>



Participants

Environ 260 participants (170 personnes différentes)

- 9 membres du CODEV
- 30 Communes : Argenteuil, Bobigny, Bois-Colombes, Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue, Courbevoie, Fontenay-sous-Bois, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, La-Queue-en-Brie, Le Perreux-sur-Marne, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Levallois, Montfermeil, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Orly, Ormesson-sur-Marne, Paris, Puteaux, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Stains, Suresnes, Villecresnes, Villiers-sur-Marne
- 8 Etablissements Publics Territoriaux (EPT) : T2/Vallée Sud Grand Paris, T4/Paris Ouest La Défense, T6/Plaine Commune, T8/Est Ensemble, T9/Grand Paris Grand Est, T10/Paris-Est Marne-et-Bois, T11/Grand Paris Sud Est Avenir, T12/Grand-Orly Seine Bièvre
- 11 Personnes publiques associées (PPA) : Agence Régionale de Santé, Agence territoriale ONF Ile-de-France Ouest, Caisse des Dépôts, CCI Paris IDF, Conseil Départemental 93, Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat IDF, DRIAAF, DRIEA, GROUPE ADP, Région Ile-de-France, HAROPA
- 28 organismes experts : A et cetera, ACTION LOGEMENT SERVICES, AFEV, APUR, Cerema, CERTIBRUIT, CNRS Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Demathieu Bard Construction, Eau de Paris, Ecole d'Architecture de Marne-la-Vallée, ESSOR Développement, Fédération Française du Bâtiment Grand Paris, FédéSCoT, France Nature Environnement (FNE-IDF), IAU, IMPULSE PARTNERS, Kaufman & Broad, RTE, SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, Schneider Electric, Sciences Po, SEMMARIS, Syndicat Marne Vive, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, TRIBU, UPS, Volumes



Principaux enseignements à tirer des contributions

Les échanges en séance et les contributions individuelles et collectives collectées lors de ces 6 ateliers ont été d'une grande richesse.

Quelques propositions récurrentes, dont nous essayons de rendre compte ici, ont traversé les 260 contributions individuelles et collectives collectées.

Outre les questions de contenu, quelques éléments de méthode ressortent fortement des ateliers et semblent intéressants à intégrer à la démarche du SCoT :

- **La Métropole du Grand Paris est imaginée comme une instance d'animation et de coordination, et la démarche du SCoT l'occasion de mettre en commun** les données, de centraliser les bonnes pratiques territoriales ou extérieures, et de jouer un rôle de laboratoire de mise en valeur et d'échanges des initiatives locales (innovations, expérimentations). Dans la même perspective, de nombreux participants ont évoqué l'hypothèse d'une centralisation métropolitaine de la data territoriale, et la création d'un observatoire.
- **A partir du socle du SCoT, il est suggéré que la Métropole mette en place des politiques incitatives**, des appels à projets thématiques, des innovations urbaines, etc. ; et quelle abonde les dispositifs de financement déjà existants dans les domaines prioritaires (rénovation énergétique, désimperméabilisation et végétalisation, politique touristique et patrimoniale, aide au parcours résidentiel des entreprises et au maintien de la diversité économique...).
- En outre, **le SCoT est attendu comme outil pédagogique, support de sensibilisation** auprès des élus, des techniciens et des habitants favorisant les prises de conscience sur les responsabilités métropolitaines et la nécessaire cohérence des politiques publiques à cette échelle, et l'appropriation des notions et mécanismes techniques plus thématiques.
- **Les collectivités sont très attachées au respect et à la valorisation des atouts et des spécificités des différents territoires constitutifs de la Métropole.** Le SCoT ne doit pas imposer un modèle unique de développement, mais plutôt des objectifs communs, en laissant de la liberté dans les manières locales d'y répondre.
- **Au sein du document SCoT, le niveau de prescription sera à moduler en fonction des thèmes**, avec de fortes attentes sur les questions environnementales et de rééquilibrage, et la nécessité de constituer des réserves foncières pour répondre aux besoins logistiques, de trame verte et bleue, des grands services urbains identifiés.
- **Il est souhaité que les relations avec les autres territoires (adjacents et modèles extra-territoriaux) soient mieux prises en compte et développées**, dans l'ensemble des thématiques couvertes par le SCoT.
- **Le SCoT devra construire une approche systémique** du développement conciliant croissance et qualité de vie, attractivité et réduction des inégalités, production urbaine et résilience environnementale. L'urbanisme « de la santé », « du bien-vivre » ou « du bien-être », sont des notions qui ont été très régulièrement invoquées, qui pourraient servir de fil rouge au projet métropolitain et constituer un nouveau modèle de développement urbain.



- Enfin, les participants aux ateliers appellent de leurs vœux **un document réaliste et pragmatique**, anticipant les questions financières, et la faisabilité économique des objectifs.

En matière de contenu, quelques injonctions semblent traverser tous les ateliers :

- La Métropole du Grand Paris, à l'appui de son SCoT devra **affirmer et conjuguer sa double appartenance locale et globale**. Les participants perçoivent le rôle régional, national et international du Grand Paris, mais conditionnent son rayonnement et son attractivité à l'amélioration de son fonctionnement interne et à la satisfaction des attentes des métropolitains en matière de qualité de vie.
- **L'amélioration de la qualité de vie apparaît en effet comme gage premier de l'attractivité métropolitaine**. Les participants ont été très attachés à la **nécessité de développer un urbanisme du mieux-vivre, réduisant les nuisances et l'inconfort des métropolitains au quotidien** (saturation des transports, effets du changement climatique, inégalités sociales et économiques, difficultés dans le parcours résidentiel...). La qualité de vie, terme très couvrant, permet ainsi d'aborder à la fois les inégalités sociales et le vivre-ensemble, les relations habitat / emploi et la diversité économique, l'accès et les conditions de transports, la mixité et la flexibilité fonctionnelle, le patrimoine et le cadre de vie résidentiel, l'accessibilité aux services et aux espaces de nature, etc.
- En filigrane des diverses contributions, **la question de la structuration du développement est très présente** : les participants corroborent le constat d'un déséquilibre des fonctions à l'échelle métropolitaine, la nécessité de lutter contre un « urbanisme de plaques » en développant la mixité fonctionnelle et en rééquilibrant les polarités et les flux. Une métropole polycentrique, permettrait de désaturer le centre en développant de nouvelles polarités en petite couronne, et de diffuser la richesse et l'attractivité plus largement. Dans ce contexte, un rôle majeur est notamment assigné aux futurs quartiers de gares, comme nouvelles centralités mixtes (habitat, activités éco, co-working, intermodalité... mais aussi nature en ville), mais aussi aux centres-villes historiques et autres polarités existantes ou en développement (pôles d'emplois, polarités commerciales...).
- L'autre préoccupation très transversale aux 6 ateliers relève des **arbitrages fonciers auxquels le SCoT devra aboutir**. En effet, l'équilibre à trouver est subtil entre la satisfaction des besoins résidentiels, économiques et fonctionnels et la résilience environnementale du territoire, et plus précisément entre densification d'une part et préservation de la diversité des tissus urbains (et plus particulièrement des tissus pavillonnaires) et la constitution d'une trame verte et bleue d'autre part. La **nécessité de sanctuariser des emprises foncières pour des fonctions indispensables mais peu rémunératrices** (grands services urbains, logistique et économie circulaire, espaces verts et continuité écologiques, formes économiques à faible valeur-ajoutée...) a été plusieurs fois citée, et appelle une identification précise et prescriptive des fonciers concernés. En outre, la lutte contre l'imperméabilisation, et l'amplification de la nature en ville induit des **recommandations à l'adresse des PLUi**. Enfin, la multifonctionnalité d'un certain nombre d'espaces, notamment de la trame verte et bleue, a été discutée, tout comme la nécessité de penser en amont la mixité et la réversibilité fonctionnelle, même si cette diversification des usages dans l'espace et le temps peut s'avérer complexe.



- Parmi la série d'équilibres complexes à satisfaire, l'on ressent dans les contributions des divers partenaires, la **double volonté de valoriser les paysages, le patrimoine, la nature en ville, mais aussi de « réindustrialiser » le territoire** au travers du maintien d'une économie diversifiée, de l'intégration urbaine des grands services urbains et de la logistique, de l'économie circulaire, ce qui va obliger à imaginer des formes innovantes d'insertion urbaine, de qualité architecturale et de cohabitation d'usages.
- Enfin, si la Métropole s'inscrit dans un double positionnement local et global, les participants, en majorité issus des collectivités locales, insistent particulièrement sur **l'échelle de la proximité, quitte à l'ériger comme axe constitutif du projet métropolitain** : favoriser les courtes distances pour les mobilités (mobilités actives, en limitant les ruptures) et la logistique, voire inciter à la démobilité avec la proposition de mettre en place un projet métropolitain du télé-travail et le développement des coworkings de proximité ; mettre en place une économie de proximité (circuits locaux de production et de consommation, place pour l'économie résidentielle) ; valoriser les cultures et modes de faire locaux, les spécificités de chaque territoire ; s'appuyer sur les centralités de proximité et l'accessibilité aux équipements/espaces verts/emplois pour créer le réseau métropolitain d'aménités.



Synthèse des contributions – ATELIER 1 « La place de la Métropole dans le monde »

La compilation des contributions individuelles et collectives collectées à l'issu de cet atelier permet de dégager une série d'interpellations et de propositions des experts à l'adresse de la Métropole du Grand Paris pour satisfaire l'objectif d'attractivité et de rayonnement du territoire.

Ces propositions sont volontairement synthétisées ici de manière concise et problématisée. L'exhaustivité des contributions individuelles et collectives ont par ailleurs été conservées. Le lecteur pourra, notamment, prendre connaissance des contributions collectives à la fin du présent document.

Par ailleurs, parmi les différentes contributions individuelles collectées, nous faisons figurer dans ce document certaines d'entre elles sous forme de verbatim, lorsqu'elles nous ont semblé particulièrement représentatives des points de vue exprimés.

La synthèse résume ci-dessous ce qui constitue les principaux leviers de l'attractivité et du rayonnement métropolitain, en particulier à l'international, mais pas seulement, aux yeux des participants à cet atelier. Parmi ces propositions des experts, se dégagent des éléments relatifs à la méthodologie, à la gouvernance, et d'autres à des éléments de contenus thématiques plus précis.

Une nécessaire approche globale de l'attractivité

« Le SCOT doit agir sur la production d'externalités négatives : saturation des réseaux, développement de l'offre touristique alternative aux dépens de l'offre traditionnelle, absence de péréquation/redistribution, maintien des grandes fonctions urbaines en cœur dense (déchets, logistique, traitement de l'eau) »

Les participants ont insisté sur l'enjeu d'une approche systémique de l'attractivité, prenant en compte de manière articulée, les questions économiques, de transport, sociales, culturelles... en évitant d'avoir une approche trop thématique de celle-ci, notamment en l'orientant exclusivement autour du développement économique.

Selon eux, l'attractivité est une notion qui doit être travaillée depuis l'extérieur (tourisme, investissements étrangers, comparaison internationales...) mais aussi de l'intérieur : pour les métropolitains, au travers de l'amélioration de la qualité du cadre de vie, de l'inclusion... Les participants ont d'ailleurs fait des propositions beaucoup plus nombreuses sur ce deuxième champ.



Le double rôle local et global de la Métropole du Grand Paris

"Le constat majeur (théorique) du phénomène métropolitain : c'est un acteur territorial et global. Un acteur territorial dont la responsabilité consiste à assurer l'attractivité et le rayonnement (en incluant les externalités négatives). (...) C'est également un acteur global qui œuvre dans la connectivité à l'échelle mondiale certes mais aussi à l'échelle infra-territoriale. »

« Paris comme Métropole-monde doit avant tout réussir là où toutes les autres métropoles (ou presque) échouent : la relation du local et du global, pour réduire les inégalités, les ségrégations, et améliorer le cadre de vie »

La Métropole, doit agir à la fois en tant qu'acteur local et global, et doit articuler en permanence ces deux dimensions dans son projet de développement. Certains participants proposent même que l'attention au local devienne un axe fort du positionnement global du Grand Paris à l'échelle internationale, comme le suggère la citation ci-dessus.

Plusieurs d'entre eux appellent de leur vœux un projet de territoire dans lequel « l'attention serait portée sur le micro, avec l'intelligence du macro », et invitent la Métropole à construire un SCoT qui parte et s'appuie sur la richesse, les atouts, la diversité et les initiatives propres de chaque localité (territoire, commune ou quartier), et qui soutienne les dynamiques locales à toutes les échelles, dans tous les domaines couverts (développement économique, tourisme, patrimoine, et qualité de vie notamment).

Ces propositions positionnent la MGP comme une instance animatrice, fédératrice, et actrice de la mise en réseau de bonnes pratiques, à l'appui d'un SCoT « inclusif », utile et réaliste. Les réseaux de la Métropole étant cités comme pouvant donner du poids à ces initiatives locales.

Ceci renvoie à la gouvernance et aux relations de la Métropole aux différents échelons territoriaux.

Trouver le bon positionnement international et régional

« Deux enjeux : 1) que l'ensemble du territoire régional participe à l'attractivité du territoire, 2) que l'ensemble du territoire régional en profite »

Même si, d'un point de vue quantitatif, les contributions des participants, ont finalement peu abordé directement la question de la « place de la Métropole dans le monde », plusieurs participants ont néanmoins réaffirmé l'intérêt primordial d'un positionnement international (et européen), et la nécessité de mettre en place des outils et des infrastructures pour affirmer ce rôle.



Si peu de comparaisons avec les autres métropoles mondiales ont été faites, certains participants ont cité Londres comme un contre-modèle de développement : l'accroissement des inégalités conduisant *in fine* à la réduction de l'attractivité. Les participants ont donc émis des points de vigilance sur les modèles internationaux de comparaison qui pourraient être utilisés dans le SCoT.

Parmi les lieux essentiels à l'attractivité de la Métropole, certains ont cité les hauts lieux régionaux extérieurs au périmètre de la Métropole comme les territoires aéroportuaires, les grands territoires de projets (Saclay, Grand Roissy...), ou les grands territoires touristiques (Versailles, Disney), et souligné la participation de l'ensemble du territoire régional à cette attractivité, invitant le SCoT à bien penser les coopérations entre la Métropole du Grand Paris et la Grand Couronne, notamment en matière d'infrastructures, de grands pôles à fort rayonnement, de préservation des espaces naturels et agricoles ou encore en matière de logistique.

La question de l'articulation avec la Région divise, certains considérant que les compétences se superposent entre la MGP et la Région, d'autres invitant le SCoT à s'inscrire en complémentarité du SDRIF.

Vers un nouveau modèle de développement urbain ?

*« Les grands chantiers en lien avec une métropole monde :
l'hospitalité métropolitaine, une fiscalité redistributrice,
l'émergence d'une citoyenneté métropolitaine pour que chacun
se sente partie prenante dans la démarche à venir »*

Le projet de territoire métropolitain incarné par le SCoT doit traduire la réponse aux enjeux du XXI^{ème} siècle pour le Grand Paris, et, à ce titre, les participants invitent la Métropole à y développer une vision prospective relative aux modes de vie et aux nouvelles manières de faire la ville, en lien avec les nouveaux lieux de travail, les nouvelles manières de travailler (télétravail, co-working), de se déplacer ou de consommer (e-commerce, nouveaux services). La difficulté de se projeter en 2035 invite à développer un modèle souple.

Plus globalement, le Scot devra prendre en compte un contexte global à la fois éminemment connecté/digitalisé, et très fragile d'un point de vue environnemental, ceci obligeant à revoir le modèle de développement pour prendre en compte ces deux aspects, à priori antinomiques, notamment en développant une économie circulaire.

Le nouveau modèle à trouver devra être innovant dans tous les domaines.

Parmi les composantes de ce nouveau modèle de développement à construire, les participants ont été nombreux à insister sur trois notions devant servir de levier à l'attractivité métropolitaine et au projet de SCOT :



- Le prérequis de l'inclusion et du rééquilibrage territorial ;
- La nécessaire diffusion de l'attractivité au-delà du périphérique, appuyée sur l'organisation polycentrique de la métropole ;
- L'attractivité par la qualité de vie et de l'environnement métropolitain

Le prérequis de l'inclusion et du rééquilibrage territorial

« Comment créer un modèle métropolitain inclusif où la croissance n'est pas pensée qu'au profit de quelques-uns ? Comment transformer les logiques concurrentielles en écosystèmes de coopération ? »

« Enjeu : promouvoir une région métropolitaine plus inclusive qui renforce et reconnaisse en permanence les droits en matière de justice sociale et environnementale de tous les usagers de la Métropole, et en particulier les jeunes et les plus vulnérables. »

Il semble acquis auprès d'une partie importante des participants que l'attractivité de la Métropole du Grand Paris passera, de manière incontournable, par une réduction des inégalités entre les différents territoires, et par la construction d'une métropole plus inclusive et solidaire, dans les domaines de l'adéquation habitat-emplois, de l'accès à l'emploi, aux logements et aux mobilités, et des inégalités environnementales.

L'objectif de rééquilibrage progressif des fonctions économiques et résidentielles, et notamment le rééquilibrage est-ouest ont été rappelés, tout comme la nécessité de mieux articuler à toutes les échelles de la métropole le développement économique et l'habitat, y compris dans les quartiers politiques de la ville. La mixité fonctionnelle devra être recherchée pour rompre avec l'organisation mono-fonctionnelle existante.

La réponse à cet enjeu nécessite d'anticiper la maîtrise du foncier et le développement des opérations d'aménagement, notamment pour y maintenir un équilibre de l'habitat et des prix de sortie acceptables.

Diffusion de l'attractivité au-delà du périphérique et polycentrisme

« Les investisseurs étrangers sont intéressés par la métropole, les choses sont en bonne voie mais il faut qu'ils dépassent le périphérique. Il faut de la mixité, la Défense c'est uniquement tertiaire. La priorité : les quartiers. »

Parmi les propos collectés à l'occasion de ce premier atelier, beaucoup insistent sur la nécessité d'aller vers une Métropole plus homogène en termes d'attractivité, au sein de laquelle l'attractivité est étendue au-delà de Paris et notamment dans les territoires moins bien dotés.



Les participants corrélaient en partie cette diffusion de l'attractivité à l'organisation d'un territoire multipolaire ou polycentrique, prenant appui sur les pôles existants et développant de nouvelles centralités, en valorisant les atouts différenciés de tous les territoires, et garantissant ainsi à tous « le droit à la centralité »

L'attractivité par la qualité de vie et de l'environnement

« Saturation urbaine de l'espace engendrant des déséquilibres (pollutions, manque d'espaces verts ou naturels, distances domicile-travail disproportionnées...) »

« Bâtir un projet métropolitain qui place en priorité la transition écologique comme enjeu : quelle est la place de la nature dans la Métropole ? (...) Quel modèle d'urbanisme? »

La qualité du cadre de vie offert aux métropolitains ressort comme une condition nécessaire à l'attractivité et au rayonnement du Grand Paris, cet argument est très récurrent dans les propos collectés.

Il s'agit même pour certains de l'enjeu principal pour le SCoT, qui devra favoriser l'amélioration de la qualité de vie, c'est à dire protéger l'environnement et la santé des populations, renforcer la présence et l'accès aux emplois, aux services, équipements et aménités (espaces verts, espaces naturels et agricoles), maintenir des tissus urbains attractifs (notamment le pavillonnaire, plus explicitement cité), réduire les coupures urbaines et favoriser les déplacements doux.

La cohérence territoriale, la qualité de vie des métropolitains et le respect des équilibres environnementaux ont ainsi été tout autant, voire plus, évoqués, que les domaines économiques ou des transports, comme vecteurs d'attractivité, alors même que le cadrage initial de l'atelier présenté en plénière, mettait en avant ces deux thèmes.

Néanmoins des propositions ont été formulées dans ces deux domaines plus spécifiques, avec un focus sur l'industrie touristique.



Pour une économie attractive : maintenir le soutien aux secteurs à forte valeur-ajoutée, investir dans les secteurs innovants, maintenir la diversité des activités, dans un espace économique élargi

« L'attractivité d'un territoire tient à sa capacité à attirer les talents : étudiants, chercheurs, entrepreneurs, créatifs, artistes... La MGP possède une densité de chercheurs et d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires, de lieux culturels et créatifs exceptionnelle et un coût de main d'œuvre qualifiée modeste au regard d'autres métropoles. C'est un atout précieux qu'il faut continuer de soigner. Pour autant, une ville attractive attire également des populations moins qualifiées, moins formées, qu'il faut d'autant plus accompagner. La MGP attractive se doit également d'être inclusive, en particulier dans les territoires de l'Arc de l'Innovation. »

Par ailleurs, les participants invitent la Métropole à tenir compte de l'évolution des compétences et à s'adapter aux métiers et modes de travail de demain (télétravail, co-working).

Sont citées comme filières émergentes à soutenir l'éco-construction et l'économie circulaire, l'ESS (économie sociale et solidaire), le retour de l'activité productive en zone dense (« Inventer la Fabcity : autosuffisance et circuits court producteurs-consommateurs, locaux artisanaux et industriels »), ainsi que le « monde de l'innovation verte » (multimodalité, gestion des grands services urbains, transition énergétique).

L'enjeu du maintien de la diversité économique de la métropole (objet plus spécifique du deuxième atelier) est rappelé, pour faire face à la tendance au tout tertiaire, en offrant notamment des locaux artisanaux et industriels.

Vers une politique touristique métropolitaine ?

« [Le SCoT pourrait agir sur] le développement patrimonial de l'Île-de-France par un diagnostic complet des biens attractifs touristiques dans 131 communes :

- ➔ Aides financières pour réhabiliter*
- ➔ Aides humaine pour communiquer*
- ➔ Aide d'experts pour développer le transport »*

Dans le domaine plus précis du tourisme, qui était un des thèmes plus particulièrement abordés dans cet atelier 1, les participants ont fait une série de propositions relatives :

- Au développement de sites touristiques nouveaux, de façon à élargir l'attractivité touristique au-delà de Paris et à développer le tourisme dans chaque territoire, en lien avec le développement du GPE ;



- A l'identification et la mise en valeur des atouts différenciés des territoires, à l'appui notamment d'un recensement précis du patrimoine et des éléments locaux à valoriser ;
- Au développement d'une politique touristique métropolitaine : développement des transports et de la communication, marketing territorial, plan hôtelier, guichet unique... ;
- Au développement et à l'amélioration des capacités d'accueil touristiques (notamment pour répondre aux besoins des budgets modestes, des jeunes et des familles) ;
- A la régulation des plateformes numériques et des nouveaux usages touristiques.

Désaturer et requalifier le réseau d'infrastructures

« La nécessité de poursuivre l'adaptation du réseau de transport après une période longue de sous-investissement pour répondre à différents enjeux : moindre polarisation des quartiers d'affaires, rééquilibrage habitat/emploi et plus grande mixité des fonctions, attractivité internationale (tourisme d'affaires) et fluidité économique (flux logistiques) »

Sur les questions de transports, les participants corroborent le constat de saturation des infrastructures et proposent :

- De développer l'offre : en transports en commun, de banlieue à banlieue (au-delà du GPE) ;
- De favoriser la création de nouvelles destinations (économiques et touristiques notamment), en donnant notamment aux acteurs métropolitains les moyens de mener une politique de développement urbain autour des gares ;
- De retravailler le réseau pour désengorger les infrastructures routières (transformation en boulevards urbains) et favoriser les rabattements en mode doux vers les gares ;
- D'unifier la gouvernance entre réseaux de transports et réseaux informatiques.

En matière de logistique, deux arguments ressortent :

- Développer un réseau métropolitain facilitant l'émergence de plateformes de logistique urbaine durable, y compris de logistique du dernier kilomètre ;
- Ne pas cantonner les territoires à être des back-offices de la logistique métropolitaine.



Synthèse des contributions – ATELIER 2 « La diversité économique dans la Métropole »

La compilation des contributions individuelles et collectives collectées à l'issu de cet atelier permet de dégager une série d'interpellations et de propositions des experts à l'adresse de la Métropole du Grand Paris pour satisfaire l'objectif de diversité économique, contribuer à la création de valeur et conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire métropolitain.

Ces propositions sont volontairement synthétisées ici de manière concise et problématisée. L'exhaustivité des contributions individuelles et collectives a par ailleurs été conservée. Le lecteur pourra, notamment, prendre connaissance des contributions collectives à la fin du présent document.

Par ailleurs, parmi les différentes contributions individuelles collectées, nous faisons figurer dans ce document certaines d'entre-elles sous forme de verbatim, lorsqu'elles nous ont semblé particulièrement représentatives des points de vue exprimés.

La synthèse résume ci-dessous ce qui constitue les principaux leviers de la diversité économique dans la Métropole. Parmi ces propositions des experts, se dégagent des éléments relatifs à la stratégie économique et territoriale, à la gouvernance, aux outils de planification et d'aménagement, et à des éléments de contenus thématiques plus précis (mobilité, commerce, logistique, formation).

Une stratégie économique renouvelée

« La mixité économique = une volonté politique. Pour permettre le maintien de la diversité économique et de l'artisanat dans les zones urbaines denses, les collectivités doivent se servir de leurs outils d'aménagement »,

Les participants ont insisté sur l'enjeu d'une **vision globale de la stratégie économique** à l'échelle métropolitaine, prenant en compte **l'ensemble des activités économiques** (bureaux, industrie, commerce, tourisme...), et en faveur de **l'équité d'accueil des activités économiques**, pour permettre à toutes les activités, qu'elles soient à faible ou à forte valeur ajoutée, de s'implanter dans les territoires, et pour favoriser le maintien des activités productives. Les effets d'entraînement et le ruissellement des grands pôles économiques qui ont vocation à renforcer leur attractivité, par rapport aux autres bassins de vie, est notamment un enjeu.



« L'enjeu est de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire pour tous les territoires de la métropole et pour toutes les activités économiques qui doivent se « circulariser », par la réduction de la production de déchets, la création d'emplois non délocalisables, souvent avec un faible niveau de qualification, la compétitivité et la résilience de la Métropole (moins de dépendance externe), la solidarité »

Cette stratégie économique doit également **intégrer les objectifs d'une ville plus durable et résiliente**, pour favoriser le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire et accompagner une économie « plus verte ».

La métropolisation et la tertiarisation de l'économie génèrent une hyperspécialisation et des déséquilibres socio-spatiaux croissants au sein des territoires, du fait de la pression foncière, comme l'ont rappelé la plupart des participants : entre des zones très attractives et très favorisées et des zones dévitalisées et en déshérence, voire marginalisées notamment dans les territoires de la Politique de la Ville ; entre l'Est et l'Ouest de la Métropole du Grand Paris ; avec une déconnexion entre emploi et habitat accrue et un éloignement des activités logistiques générant un engorgement des réseaux de transport.

Cette stratégie économique doit aussi s'appuyer sur une meilleure connaissance des besoins et des territoires, notamment par la mise en place d'un « observatoire métropolitain sous forme d'open data des données des EPT et des communes ».

Maintenir une diversité d'usages des territoires

« Comment faire une place dans les projets urbains aux activités à faible et moyenne valeur ajoutée : éviter l'éviction et repositionner l'existant, trouver des investisseurs publics et privés pour ce type de foncier ? »

Pour les participants, ce n'est pas seulement le maintien des activités économiques, industrielles, logistiques, artisanales, qui est en jeu pour la Métropole du Grand Paris : la concurrence territoriale à l'œuvre pose des enjeux forts d'accès à la ville pour l'ensemble des fonctions et des acteurs de la production de la ville. Il s'agit plus largement de **maintenir une diversité d'usage des territoires, en assurant une complémentarité entre les fonctions territoriales, et au regard de leur niveau de mixité et d'innovation.**

La stratégie économique doit s'inscrire dans **une vision plus large et intégrée du développement territorial**, qui accompagne le maintien et le développement des activités économiques, avec des emplois adaptés aux qualifications des habitants, la production d'une offre de logements complète et d'une offre de transports et de mobilités qui réponde aux besoins, l'amélioration de la qualité du cadre de vie (en particulier par la création d'espaces verts), ou encore la transition écologique.



Quelques participants ont également évoqué la réalisation du Grand Paris Express, pour certains comme une opportunité pour réguler les déséquilibres notamment pour les implantations économiques, pour d'autres comme un risque de voir se renforcer les inégalités inter-territoriales et intra-territoriales. Des inquiétudes ont également été exprimées concernant l'impact économique du projet, tant pour les territoires que pour les entreprises, du fait des incertitudes du calendrier. Enfin, une incohérence a été pointée sur le projet du Grand Paris Express, certaines emprises prévues étant aujourd'hui inscrites comme des zones agricoles dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Une gouvernance inter-EPT et inter-territoriale

« Se mettre en cohérence/transversalité avec les EPCI hors territoire Métropole »

Pour répondre au défi de la diversité de l'économie, les participants ont soulevé plusieurs questions ou enjeux de gouvernance pour la Métropole du Grand Paris et la nécessité de dépasser les limites administratives : la solidarité inter-EPT ; la relation avec la Région porteuse du SDRIF ; la nécessité d'une meilleure articulation et d'une plus grande cohérence entre le développement des territoires de la Métropole du Grand Paris et ceux de grande couronne, à travers les SCoT et PLUi, notamment concernant de grands équipements (aéroports, pôles logistiques, pôles de recherche...) ; un « document applicable pour les 131 communes »...

La planification, un outil pour dédier des espaces à certaines activités et anticiper les changements

« Le Scot doit prévoir de contenir le développement des zones de bureaux, notamment là où l'offre est déjà abondante pour contribuer à un rééquilibrage. Dans le même temps, il convient de planifier de façon cohérente et équilibrée l'offre d'espaces logistiques de toutes tailles sur l'ensemble de l'aire métropolitaine, en envisageant la mixité des usages. Le Scot peut également programmer des plateformes territoriales dédiées à l'économie circulaire, notamment pour les matériaux de déconstructions, recyclés... »

A travers la planification, la territorialisation de la stratégie économique doit **identifier des surfaces foncières réservées et dédiées à certaines activités économiques**, pour résorber les déséquilibres entre les activités tertiaires et productives, en intégrant notamment les mutations foncières potentielles et la réversibilité des usages. Le SCoT peut **également imposer la mixité fonctionnelle dans les projets d'aménagement**, tant pour l'immobilier d'entreprise que l'immobilier commercial.



Cette territorialisation de la stratégie économique doit également **favoriser la lisibilité des territoires en matière d'accueil et d'implantation des activités économiques et la répartition équitable de ces activités entre les territoires** de la Métropole : accompagner l'identification des filières et des secteurs porteurs pour les territoires, anticiper les besoins, définir la vocation économique des territoires par grands pôles...

Cette planification doit également prendre en compte les nouveaux modèles et les mutations rapides en cours.

L'accès au foncier, un levier prioritaire pour maintenir et favoriser certaines implantations économiques

« Le diagnostic évident est le déséquilibre entre les zones d'emplois dans la Métropole. Il est nécessaire de revoir le problème de l'occupation du territoire et le coût du foncier »

Les participants se sont également accordés sur la question de **l'accès au foncier, facteur déterminant pour maintenir et favoriser l'implantation d'activités économiques**. La pression foncière et le renforcement des coûts du foncier et de l'immobilier au sein du territoire métropolitain contribuent à repousser en dehors des zones attractives, certaines populations, certaines activités à faible valeur ajoutée, et certaines entreprises, notamment les TPE/PME.

Adopter une stratégie foncière est une réponse à cet enjeu, en proposant un foncier à destination de certaines activités économiques (logistique, jeunes entreprises, commerce, artisanat), par **une maîtrise des prix fonciers et/ou un portage foncier**.

Anticiper et accompagner les évolutions du tissu économique, en encourageant l'émergence de nouveaux secteurs et en accélérant les expérimentations

« Le développement de nouveaux modèles économiques (ESS, tiers-lieux, économie circulaire) et de nouveaux modes de travail (co-working) appellent une réponse et un soutien public »

« Il paraît nécessaire de favoriser et créer les conditions d'émergence de l'implantation de projets industriels et productifs dans la Métropole, malgré la faible valorisation foncière liée à ces enjeux de fabrication, de réemploi, de recyclage, de production, afin de permettre l'accompagnement local des besoins de production, en identifiant les filières économiques manifestant un besoin d'implantation dans la ville ou près des centres urbains denses, au plus proche des usagers, clients et consommateurs »



Le SCoT de la Métropole du Grand Paris a également vocation à anticiper les changements et le besoin d'espace. Les participants ont insisté sur la nécessité de porter attention et d'accompagner le développement de nouvelles activités productives, liées à la logistique, à l'économie circulaire ou à l'économie fablab, du fait de leur caractère innovant et de leur modèle économique. L'économie circulaire est d'ailleurs perçue par une partie des participants comme une solution plus large à de nombreuses problématiques (environnement, transport, etc....).

Pour accélérer et favoriser l'innovation, plusieurs pistes ont été citées : assouplir les outils de l'aménagement et la fiscalité, mettre autour de la table différents acteurs pour identifier les freins et leviers d'évolution, accompagner les porteurs de projets. La commande publique et les appels à projets participatifs, à l'instar des « Réinventer », ont également été proposés.

Favoriser l'émergence et le renouvellement de l'immobilier d'entreprise et accompagner les parcours résidentiels des entreprises

Plusieurs participants ont lié la régulation du marché foncier à celle du marché immobilier, pour favoriser l'accès à un coût modéré à l'immobilier d'entreprises pour certaines activités. Plusieurs pistes ont été suggérées pour permettre des parcours résidentiels, notamment pour les PME/TPE, à travers les outils d'urbanisme, la création d'offices de type HLM pour les entreprises, d'« immobilier d'entreprise à coût modéré (IECM) », ou encore des « baux précaires ». Les montages immobiliers pourraient intégrer « des programmes d'accès à la propriété de locaux tertiaires ou d'activités, pour répondre à la demande d'investissement patrimonial des entrepreneurs ou à travers de nouveaux modes de gestion ».

Pour répondre aux besoins de locaux adaptés, plusieurs leviers ont également été évoqués par les participants : favoriser l'émergence d'immobilier adapté à une diversité d'usage en intégrant la réversibilité, la mutabilité et la chronotopie ; accompagner le renouvellement de l'immobilier d'entreprise existant obsolète, que ce soit dans des quartiers mixtes ou par la transformation et la densification de zones d'activités économiques. La qualité esthétique et paysagère est également un critère à prendre en compte.

« Ces activités nécessitent que des espaces suffisants leurs soient réservés, elles ont encore souvent des modèles économiques fragiles. On peut prévoir des espaces relativement petits (300-400m²) en zone dense où le foncier est cher, fonctionnant avec des zones de « base arrière » en zone moins dense, voire utiliser du foncier transitoire. L'important est de mailler le territoire, car l'évitement du déchet est une thématique qui doit se traiter au plus proche de l'habitant »

Le développement de tiers-lieux souples et de proximité, en gestion publique ou privée, a également été proposé, tant pour les activités tertiaires que les activités productives, notamment pour bénéficier de façon temporaire d'ateliers et de lieux de stockage. Des besoins de nouveaux lieux ont été explicitement évoqués pour limiter la production de déchets et favoriser l'émergence d'une économie circulaire : recycleries, ateliers et espaces pour la réparation, la réutilisation, le stockage...



L'émergence de ces nouveaux modèles pourraient être suivis par de nouveaux outils de connaissance prospectifs et de partage des données (parcours résidentiels des entreprises, nouveaux modes de travail, secteurs émergents).

Faciliter la mobilité quotidienne et la mobilité professionnelle des salariés

« Les temps de trajet et les distances domicile-travail des actifs de Seine-Saint-Denis sont les plus importants de tous les actifs de la Métropole du Grand Paris »

Les enjeux de mobilité des salariés ont été évoqués par un nombre important de participants, tant du point de vue des freins à la mobilité des salariés, que de la desserte des territoires, de l'adéquation de l'offre pour le travail en horaires décalés, ou encore des difficultés de recrutement des entreprises dans les marchés tendus ou pour les entreprises éloignées des réseaux de transports collectifs.

Un des enjeux du SCoT est d'**assurer une meilleure mobilité pour les salariés**, en particulier par un maillage en transports collectifs plus dense à l'intérieur des bassins de vie pour les déplacements de proximité. **Favoriser l'émergence de nouvelles formes de travail** constitue également une réponse, en limitant les besoins de mobilité, à travers l'élaboration d'un plan métropolitain du télétravail. **Les habitants des quartiers de la politique de la Ville**, marqués par une part importante d'actifs éloignés de l'emploi, sont notamment pointés comme des publics à prioriser.

L'accompagnement des salariés et des habitants en matière de formation et de compétences a été évoquée par plusieurs participants, notamment pour favoriser l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi, avec la proposition d'une « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale », notamment pour tirer parti des nouvelles filières professionnelles émergentes.



Le renforcement des grands réseaux de services urbains

La MGP importe la majorité de son énergie ce qui la rend vulnérable »

« La compétitivité économique et l'innovation sont de plus en plus conditionnées par la capacité à échanger des contenus et à exploiter en temps réel la multitude de flux de données notamment celles d'objets connectés ou capteurs de la ville intelligente »

Outre les réseaux de transport, le développement économique s'appuie sur les autres grands réseaux de services urbains (électricité, numérique, énergie) qui ont vocation à être renforcés pour limiter la vulnérabilité du territoire. En matière énergétique, de nouvelles solutions reposant sur l'économie circulaire ont été proposées. La couverture numérique du territoire, notamment en fibre optique, est également un enjeu.

Favoriser un nouvel équilibre commercial et renforcer l'offre logistique

« Le SCoT doit intégrer les enjeux de l'urbanisme commercial permettant de préserver les centralités existantes et de garantir les équilibres »

Plusieurs participants ont évoqué la question de l'équilibre commercial, entre centres et périphéries, le SCoT pouvant être prescriptif sur ce sujet. La maîtrise du développement de l'immobilier commercial (du fait de son caractère de produit financier déconnecté des besoins du territoire), la revitalisation des centres-villes par des rez-de-chaussée actifs, sont les deux principaux sujets qui ont été soulevés.

« Le SCoT doit définir des espaces logistiques adaptés aux différents besoins, y compris au cœur de Paris »

Le développement du e-commerce renforce également les besoins en logistique dans tous les territoires, alors que la logistique tend à être repoussée de plus en plus loin. **L'élaboration d'un schéma logistique** constitue une réponse aux déséquilibres constatés, avec plusieurs niveaux d'offre selon les échelles (de la plateforme à l'espace logistique urbain), en ciblant des secteurs stratégiques pour l'implantation des sites y compris en intermodalité (fer/route), ou encore en intégrant la logistique dans les projets d'aménagement mixtes.



Synthèse des contributions – ATELIER 3 « La qualité de vie dans la Métropole »

La compilation des contributions individuelles et collectives collectées à l'issue de cet atelier permet de dégager une série d'interpellations et de propositions des experts à l'adresse de la Métropole du Grand Paris pour satisfaire l'objectif d'attractivité et de rayonnement du territoire.

Ces propositions sont volontairement synthétisées ici de manière concise et problématisée. L'exhaustivité des contributions individuelles et collectives a par ailleurs été conservée. Le lecteur pourra, notamment, prendre connaissance des contributions collectives à la fin du présent document.

Par ailleurs, parmi les différentes contributions individuelles collectées, nous faisons figurer dans ce document certaines d'entre elles sous forme de verbatim, lorsqu'elles nous ont semblé particulièrement représentatives des points de vue exprimés.

La synthèse résume ci-dessous ce qui constitue les principaux leviers de la qualité de vie métropolitaine aux yeux des participants à cet atelier.

Rompre avec les déséquilibres entre l'offre résidentielle et l'offre économique qui engendrent la saturation des réseaux de transports, elle-même subie par les usagers

« La Métropole concentre 69% de l'emploi régional alors que seuls 6 actifs franciliens sur 10 y résident. Ces déséquilibres entraînent de nombreux flux quotidiens liés aux navettes domicile-travail ».

Une unanimité prévaut autour de l'indispensable équilibre à trouver entre l'offre résidentielle et l'offre économique entre les territoires de la Métropole et ceux voisins, pour diminuer le temps de déplacement domicile-travail. Diminuer l'enclavement des territoires en fragilité, les saturations, les congestions, les temps de trajets, la circulation automobile, les polluants atmosphériques, les dépenses des ménages dans leur moyen de déplacement, en rapprochant les lieux d'habitat et d'emploi et en affirmant une offre d'infrastructures multimodale maillée, efficace et innovante (mobilités douces, innovantes, etc.), sont des leviers fondamentaux à inscrire dans le projet du SCoT pour renouer avec une vraie qualité de vie dans la Métropole.

La conjugaison des offres résidentielles et économiques nécessite, également, de tisser des liens entre eux, à la fois par l'amélioration voire le développement de transports en commun et des modes doux, par la perméabilité des espaces aux mobilités, et par l'accès à la mobilité pour tous.



Une minorité des contributions des participants a abordé, aussi, la nécessité de réparer les erreurs d'insertion urbaine des grandes infrastructures.

Gommer les inégalités d'offre et d'accès à l'emploi, aux services et aux équipements de proximité et de rayonnement métropolitain, indispensables à l'intégration sociale

« Les inégalités socio-spatiales sont souvent corrélées/renforcées par les inégalités d'accès aux services publics : insuffisance de la couverture quantitative parfois, inégalités dans l'accès géographique, inégalités qualitatives pour la santé par exemple »

Il semble acquis, par tous les participants, que la qualité de vie dans la Métropole de tous les habitants passera, de manière incontournable, par un rééquilibrage de l'offre d'emploi, de services et d'équipements et par la garantie de leur accès pour tous.

Mailler les fonctions urbaines, renforcer l'accès aux ressources de proximité et de rayonnement métropolitain, mutualiser les équipements, favoriser la mobilité des habitants des quartiers populaires, résorber les distorsions entre les territoires en termes d'accès aux pôles d'emplois, de services et d'équipements, sont autant de facteurs partagés pour concrétiser la qualité de vie dans la Métropole.

Également, deux enjeux majeurs font l'unanimité :

- L'homogénéité du niveau de l'offre de services dans les domaines, à ce jour, les plus déséquilibrés : médical, scolaire ;
- L'accès pour tous à la culture et au sport.

Un participant rappelle également que les équipements publics nécessitent des financements trop importants pour les communes moyennes : coût du foncier, de gestion, de fonctionnement, etc.

Répondre au besoin grandissant de disposer et d'accéder aux espaces de respiration pour les usagers

« La qualité de vie dans la Métropole est largement liée aux espaces de nature. Ils doivent être développés et maillés entre eux. Ceci afin d'atteindre la préconisation de l'OMS : « 12m² par habitant à moins d'un quart d'heure à pied du domicile » »



Autre facteur de qualité de vie qui recueille l'unanimité des participants : le développement d'une offre attractive et qualitative, et l'accès à des espaces verts (squares, jardins, forêts...), de rafraîchissement (piscines, rivières, points de fraîcheur), de respiration, à proximité des lieux d'habitation. Par l'appropriation de ses espaces par les habitants, ils deviennent supports de liens sociaux. Leur présence contribue également à la bonne santé des usagers, au ménagement de l'environnement et du climat, à l'amélioration du confort été/hiver, etc.

De nombreux leviers à intégrer dans le SCoT, sont proposés par les participants :

- À l'échelle de la Métropole
- Limiter l'étalement urbain
- Réduire les coupures urbaines
- Affirmer la trame verte et bleue (TVB) comme une armature territoriale
- Fixer des trames d'imperméabilisation
- À l'échelle des proximités
- Renforcer la place de la nature en ville
- Fixer des trames de végétalisation
- Reconnaître les espaces d'eau et de nature comme des composantes du cadre de vie, structurants pour l'aménagement du territoire
- Améliorer l'offre en espaces verts ouverts au public

Redonner le choix du parcours résidentiel pour tous

« Comment continuer de loger les populations précaires, jeunes, seules, les grandes familles ? Quels leviers mettre en place pour réduire les coûts liés au logement ? »

L'ensemble des participants partage un triple constat : une offre de logement insuffisante, inégalement répartie et coûteuse. Cette situation enclave certains territoires dans la spécialisation sociale, et certaines populations dans des non-choix de parcours résidentiel.

Préoccupation centrale des métropolitains, le logement, par sa localisation, sa qualité et son accessibilité à tous, est une clé de voûte pour construire concrètement une meilleure qualité de vie dans la Métropole et réduire les inégalités territoriales.

Pour ce faire, les participants invitent le SCoT à :

- Rééquilibrer l'offre de logements, notamment sociaux, pour réduire les inégalités territoriales et répondre aux besoins et aux moyens de tous,
- Assurer une continuité de qualité des logements, notamment sociaux,



- Rendre possible une réelle mixité résidentielle, adaptée aux situations urbaines (nécessitant d'approfondir le diagnostic du SCoT pour analyser plus précisément les particularités territoriales),
- S'appuyer sur des dispositifs permettant d'encadrer le coût des loyers au moment de sa mise en œuvre.

Stopper l'exposition des habitants et des usagers aux nuisances et aux polluants

« Existences d'inégalités environnementales à prendre en compte : sites qui cumulent une exposition à des facteurs nuisibles pour la santé : bruit, pollutions de l'air, des sols, etc.) »

Pour un groupe de participants, la qualité de vie sur la Métropole nécessite de limiter tout aménagement exposant les populations à des nuisances (sonores, olfactives, etc.), des facteurs polluants, et des inconforts (îlots de chaleur). Cet évitement participe également à la qualité, à la fois, de la santé, de l'environnement, du climat, etc.

Ils invitent le SCoT à construire une Métropole qui soit agréable à vivre et qui rompt avec les inégalités environnementales.

Renouer avec la circularité écologique

« La métropole est arrivée aujourd'hui à un stade d'urbanisation limité, il est urgent de réfléchir en termes de « circulation » écologique globale afin de préserver les continuités écologiques – trame verte et bleue, sur l'ensemble du territoire. Circulation de l'eau, de la biodiversité végétale et animale et des humains pour un même enjeu de qualité de vie. Il est juste temps de protéger les derniers espaces de nature et de réparer la nuisance effective sur cette nature. »

Nombreux participants identifient les éléments de biodiversités, des paysages, de la TVB, comme des supports de la qualité de vie dans la Métropole. Ils attendent que le SCoT élabore un véritable plan en faveur de la biodiversité avec des objectifs et des indicateurs prescriptifs afin de :

- Protéger et de développer la TVB et les espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Mettre en valeur des bords des fleuves, rivières



Une Métropole qui arbitre et garantit des complémentarités entre les territoires

« Un constat de solde migratoire négatif pour la Métropole alors que le reste de l'Île-de-France semble plus attractif et qui doit nous interpeller quant à la qualité de vie offerte par la MGP dans ses contours :

- Des coûts prohibitifs des logements
- Une offre d'équipements qui n'est pas à la hauteur des besoins
- Une faible part d'espaces verts, un cadre de vie qui s'en trouve touchée
- Des transports saturés
- Une qualité de l'air mauvaise

A-t-on atteint les limites de la densité acceptable ? Pourquoi continue-t-on à construire ? »

s'accorde sur la difficulté d'arbitrer entre les besoins liés au développement résidentiel, économique, des équipements et des services, de récréation, de respiration, de la TVB, de la biodiversité, etc. Choisir les modalités de développement, l'organisation des polarisations, la répartition des équipements et des services, le niveau d'équipements en infrastructures de transports, etc. et ce dans un souci d'attractivité pour tous, et de complémentarités et d'égalités entre les territoires de la Métropole et ceux voisins, tel est le rôle majeur attendu par le SCoT.

Pour ce faire, plusieurs participants réaffirment la nécessité que le SCoT :

- Définisse une stratégie foncière à l'échelle du Grand Paris, socle de la conjugaison des enjeux,
- Crée les conditions de rattrapage pour les territoires en décrochage,
- Ne crée pas de nouvelles situations d'inégalité et de nuisances.

Innover pour animer un réseau de partenaires solidaires

« Associer les citoyens, les usagers, la société civile, en particulier les jeunes »

Si le SCoT doit jouer un rôle majeur pour atteindre une meilleure qualité de vie sur le territoire de la métropole, une majorité des contributions propose également que son élaboration et sa mise en œuvre s'appuient sur les réseaux d'acteurs concernés et solidaires de cet enjeu. Qu'il s'agisse de partenariat public/privé, d'associations, d'initiatives citoyennes et collectives, de la société civile, etc. tous ont leur place et leur rôle à tenir auprès du SCoT, pour atteindre une meilleure qualité de vie sur le territoire.



Synthèse des contributions – ATELIER 4 « La qualité urbaine dans la Métropole »

La compilation des contributions individuelles et collectives collectées à l'issu de cet atelier permet de dégager une série d'interpellations et de propositions des experts à l'adresse de la Métropole du Grand Paris pour satisfaire l'objectif de cohésion sociale et de qualité de vie sur le territoire métropolitain.

Ces propositions sont volontairement synthétisées ici de manière concise et problématisée. L'exhaustivité des contributions individuelles et collectives ont par ailleurs été conservées. Le lecteur pourra, notamment, prendre connaissance des contributions collectives à la fin du présent document.

Par ailleurs, parmi les différentes contributions individuelles collectées, nous faisons figurer dans ce document certaines d'entre-elles sous forme de verbatim, lorsqu'elles nous ont semblé particulièrement représentatives des points de vue exprimés.

La synthèse résume ci-dessous ce qui constitue les principaux leviers pour favoriser une bonne qualité de vie sur tout le territoire, aux yeux des participants à cet atelier. Parmi ces propositions des experts, se dégagent des éléments relatifs à la méthodologie, à la gouvernance, et d'autres à des éléments de contenus thématiques plus précis.

Créer une cohérence métropolitaine tout en valorisant les spécificités des territoires

« Créer une unité métropolitaine tout en conservant la diversité urbaine et la spécificité des différents quartier ou territoires de la métropole »

« Décliner les obligations imposées aux territoires de manière plus précise en prenant en compte leurs spécificités »

Le projet d'aménagement et de développement de la métropole du Grand Paris présente un risque important d'uniformisation du territoire, ce de par la standardisation des opérations d'aménagement et par leur tendance à récuser fortement les contextes dans lesquelles elles s'inscrivent.

La Métropole du Grand Paris doit ainsi intégrer dans son projet métropolitain les spécificités de chacun de ses territoires au regard des grands objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés. Il s'agit donc de prendre en considération le contexte urbain et historique de chaque commune, et de valoriser les particularités patrimoniales et paysagères, et les centres d'intérêt touristique de tous les territoires de la Métropole.



Intervenir au-delà du périmètre de la Métropole du Grand Paris et revoir sa gouvernance

« L'absence d'activités logistiques suffisantes au sein de la métropole est un signe de la non-pertinence de son périmètre, qui devrait s'étendre à la Région IdF »

La cohérence du périmètre de la Métropole du Grand Paris est remise en question sur certains aspects de l'aménagement du territoire. En effet, quelques participants mettent en avant la problématique des flux, dont ceux de la logistique par exemple, qui doivent être pensés à une échelle plus large que celle de la métropole du Grand Paris. De plus, la question de la prise en charge des migrants, de leur intégration et de leurs conditions de vie est aussi apparue comme devant être traitée au niveau d'un périmètre plus important que celui de la Métropole afin de mieux coordonner la prise en charge des populations migrantes entre les directives nationales et les capacités intra-métropolitaines.

Le sujet de l'évolution de la gouvernance de la Métropole du Grand Paris est également évoqué. Le transfert des compétences de l'Atelier Parisien d'Urbanisme vers les services d'aménagement de la Métropole du Grand Paris est par exemple proposé. De plus, l'importance de développer la communication auprès des citoyens sur la répartition des missions entre les différents acteurs du territoire du Grand Paris (villes, territoires, métropole, région...) est soulignée.

Viser un équilibre territorial métropolitain grâce à la mixité fonctionnelle et au polycentrisme

« Renforcement des grandes centralités de banlieue, pas seulement commerciale ➔ mixité avec logements et équipements »

« Impulser la mixité fonctionnelle des nouveaux quartiers et le rééquilibrage emplois/logements dans les opérations de renouvellement urbain »

La Métropole du Grand Paris présente d'importantes disparités structurelles et de fortes inégalités entre ses territoires. Les participants ont particulièrement insisté sur le déséquilibre habitat/emploi entre l'est et l'ouest de la métropole, les inégalités sociales entre les territoires, et les disparités en termes de densité, de mixité fonctionnelle, de développement économique, de mobilité, et d'espaces verts et naturels.

Le rééquilibrage territorial et la réduction des inégalités constituent donc des enjeux prioritaires pour le projet métropolitain. Ainsi, la juste répartition des fonctions dans chaque secteur et dans tous les tissus de la métropole doit être planifiée afin d'éviter le développement ou la conservation de zones monofonctionnelles ou encore des déplacements pendulaires trop importants. Une mixité d'occupation des sols et le développement d'aménités urbaines doivent être mis en place dans chaque territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité homogène et agréable à tous les habitants.



De plus, l'équilibre territorial passera également par une diversité économique (zones d'activités économiques, logistique...) sur tout le territoire tout en veillant à la préservation du tissu artisanal et commerçant et au développement des secteurs d'activités et d'innovation dans l'est de la métropole. Enfin, la complémentarité des grandes et petites centralités et la création de polarités commerciales permettra le renforcement de l'attractivité des centres-villes.

Densifier de manière raisonnée et systémique

« Le SCOT devrait hiérarchiser les territoires mutables ou à urbaniser afin de faire de la MGP la métropole de la « densité heureuse » : une densité qui permet la production de logements, le rééquilibrage territorial et la préservation des espaces naturels et agricoles ; une densité qui permet le polycentrisme sans être synonyme de saturation ; une densité qui révèle les qualités de l'existant. »

« Organiser et réguler l'étalement urbain en tenant compte des spécificités territoriales »

Etant donné les besoins en logements et locaux d'activités de la Métropole du Grand Paris, la densification du territoire est inévitable afin de lutter contre l'étalement urbain. Cependant, cette densification n'est pas encore un acquis pour les populations concernées, notamment au regard des tissus pavillonnaires, et il est donc nécessaire d'aborder différemment la question de la hauteur des constructions.

A partir d'un travail sur l'armature du territoire métropolitain (trame verte et bleue, réseaux de transports, nouvelles centralités...), la densification doit être hiérarchisée, liée aux réseaux de transports et rééquilibrée en fonction des différents territoires. Certains participants ont émis quelques réserves par rapport à la densification du pavillonnaire, qui pose la question de son impact sur les réseaux de transports et les équipements publics, l'imperméabilisation du sol, la lutte contre les îlots de chaleur urbain et le bénéfice environnemental des tissus pavillonnaires en ville dense. De plus, il s'agira de limiter les nouvelles urbanisations en densifiant les grandes emprises mutables, les zones industrielles et commerciales et les ZAC en grande couronne en priorité.

A nouveau, plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'articuler systématiquement la densification d'un territoire aux caractéristiques propres de chaque commune.



Préserver et créer des espaces de nature en ville à l'échelle de la métropole

« Renforcer la nature : une métropole difficilement vivable sur certaines parties du territoire. Des enjeux environnementaux mais aussi sociaux (un droit à la nature, au vivant). »

Avec la densification du territoire, de nombreux espaces naturels au sein des villes, dont notamment des surfaces agricoles précieuses, disparaissent au profit d'opérations d'aménagement. Cela a des conséquences néfastes sur la qualité de vie des habitants et usagers de la métropole ainsi que sur l'environnement et la biodiversité du territoire. Une part importante des participants a donc insisté sur la nécessité d'identifier, de préserver et de valoriser les qualités paysagères, environnementales et nourricières des espaces naturels et des surfaces agricoles existants.

Répondre au besoin de création de logements tout en préservant un cadre de vie qualitatif pour les habitants

« La Métropole doit répondre à des besoins croissants en matière de logements, et en développement urbain important qui se fait parfois au détriment des espaces naturels ou agricoles, de la qualité urbaine et architecturale, de la qualité de vie des métropolitains. »

« Comment concilier qualité de vie avec l'objectif de création de 38 000 logements / an dans des territoires pour certains déjà très largement densifiés »

La Métropole du Grand Paris a repris l'objectif de construction de 38 000 nouveaux logements chaque année en vertu de la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris. Ces logements doivent être réalisés selon plusieurs logiques qui favoriseront la qualité du cadre de vie des métropolitains. Ces logiques sont la répartition judicieuse des types de logements entre les territoires, l'équilibre des fonctions (et particulièrement l'équilibre habitat/emploi), un développement de logements en lien avec l'offre de transports en commun, et l'équilibre entre production de logements et préservation d'espaces naturels

Plusieurs participants ont également insisté sur l'importance d'agir sur la qualité des logements à produire. En effet, ces dernières années, on observe une dégradation importante de la qualité des logements neufs, associée à un manque d'innovation architecturale. Ainsi, l'innovation, l'expérimentation et la flexibilité doivent être favorisées à travers le projet d'aménagement et de développement du territoire métropolitain. Enfin, la Métropole du Grand Paris doit porter une attention toute particulière à la recherche de moyens financiers permettant la construction d'équipements accompagnant la production de nouveaux logements.



Lier le développement de la mobilité et des différents types de transport à la densification du territoire et à l'adaptation au changement climatique

« Poursuivre le développement d'un réseau de transport en commun autre que le GPE pour réduire les déplacements pendulaires »

« Travailler l'accessibilité sur l'échelle territoriale la plus large possible, en lien avec celles plus locales »

On observe au sein du territoire métropolitain une utilisation trop importante de véhicules motorisés et une saturation des routes et des transports en commun. Face à l'augmentation de sa démographie, la Métropole du Grand Paris doit donc renforcer le développement des infrastructures et des réseaux de transports en commun. Cependant, ce développement doit se faire de manière raisonnée en cherchant à desservir les nouvelles centralités, à réduire les déplacements pendulaires, à relier efficacement les équipements métropolitains, et à désenclaver les secteurs actuellement isolés.

Pour répondre aux défis du changement climatique, la Métropole du Grand Paris doit également prendre en compte les nouvelles pratiques de la mobilité. Ainsi, les espaces publics doivent être aménagés afin d'encourager des modes de déplacement actifs, et le déploiement de transports écologiques doit être favorisé.

Faire du SCoT un document de planification prescriptif pour le développement et l'aménagement du territoire

« Essayer de faire du SCoT un document avec une portée prescriptive. Le SCoT pourrait ainsi inciter à avoir une vision plus globale de l'aménagement du territoire urbain et permettre de rationaliser les équilibres à l'échelle de la Métropole. Tenter de faire du SCoT un instrument de réduction des inégalités territoriales »

« Fixer des exigences de qualité urbaine et environnementale comme gage d'acceptabilité de l'intensification de la métropole »

Au sein du périmètre de la Métropole, nous assistons actuellement à une forte disparité de la qualité urbaine et à une pression immobilière importante dans les secteurs diffus du territoire. Les outils actuels ne permettent pas de maîtriser correctement l'urbanisation de la métropole. Pour atteindre un développement urbain et un équilibre territorial cohérents à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, la majorité des participants a donc insisté sur l'aspect primordial que représente la dimension prescriptive du SCoT.

Ainsi, il est tout d'abord essentiel d'identifier et de cartographier les secteurs à fort ou faible potentiel en termes de densification, de préservation de la nature et du patrimoine, de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur urbain, de développement de formes architecturales et urbaines innovantes, d'accessibilité... pour y définir les enjeux et les objectifs à atteindre.



Ensuite, des prescriptions dans les projets d'aménagement doivent être définies. Celles-ci doivent couvrir les sujets de la réversibilité des programmes, de la diversité des fonctions et des usages, de la transformation des zones pavillonnaires, de l'adaptation au changement climatique, de la protection de la nature, de la mobilité... Les participants ont fait de nombreuses propositions sur ces différentes thématiques parmi lesquelles on peut citer : la définition d'indicateurs reliant qualité urbaine et qualité de vie (temps de trajet domicile/travail, proximité des logements à un parc et aux équipements, standards environnementaux...), la résorption des fractures urbaines, l'augmentation de l'espace public.

en zone dense, l'accompagnement de la réhabilitation des secteurs tertiaires devenus obsolètes, la création/mobilisation de dispositifs fonciers permettant aux collectivités de réserver des emplacements pour l'accueil d'usages et de fonctions à moindre valeur spéculative...



Synthèse des contributions – ATELIER 5 « La Métropole zéro carbone »

La compilation des contributions individuelles et collectives collectées à l'issu de cet atelier permet de dégager une série d'interpellations et de propositions des experts à l'adresse de la Métropole du Grand Paris pour satisfaire l'objectif de réponse aux défis de la transition énergétique et du changement climatique.

Ces propositions sont volontairement synthétisées ici de manière concise et problématisée. L'exhaustivité des contributions individuelles et collectives ont par ailleurs été conservées. Le lecteur pourra, notamment, prendre connaissance des contributions collectives à la fin du présent document.

Par ailleurs, parmi les différentes contributions individuelles collectées, nous faisons figurer dans ce document certaines d'entre-elles sous forme de verbatim, lorsqu'elles nous ont semblé particulièrement représentatives des points de vue exprimés.

La synthèse résume ci-dessous ce qui constitue les principaux leviers pour répondre aux défis de la transition énergétique et du changement climatique, aux yeux des participants à cet atelier. Parmi ces propositions des experts, se dégagent des éléments relatifs à la méthodologie, à la gouvernance, et d'autres à des éléments de contenus thématiques plus précis.

Réseaux d'énergies : optimiser la connectivité et encourager les énergies vertes

« Une densité urbaine qui laisse peu de place aux grands services (ex : production d'ENR ; mobilité verte avec stations GNV ; tri des déchets). »

« L'enjeu primordial pour l'atteinte d'une Métropole zéro carbone est celui de la rénovation énergétique des bâtiments »

L'énergie s'entend comme un thème englobant des aspects sociaux, économiques et climatiques qui impactent le territoire de la Métropole, notamment par l'usage des bâtiments.

Le bilan énergétique de la Métropole du Grand Paris fait état d'une forte dépendance énergétique, d'autant plus que sur les 97% d'énergie importée, 70% sont d'origine fossile.

La distribution s'articule en réseau métropolitain, notamment pour le gaz, puisque le territoire dispose d'un réseau de distribution de gaz, propriété des collectivités locales, lui permettant d'alimenter les communes. Cette infrastructure tend à convoyer de plus en plus de « gaz vert », produit par méthanisation ou gazéification. Ces nouvelles solutions énergétiques allègent le bilan carbone local de la Métropole.



Le périmètre de réflexion du SCoT de la Métropole du Grand Paris doit permettre de planifier l'espace par rapport aux besoins énergétiques. Pour évaluer et mieux répondre aux besoins de la population, il s'agira d'inciter la mise en réseau des ressources. Cette connectivité permettrait ainsi d'appréhender les différents réseaux de chaleur, ou encore la complémentarité entre réseaux d'énergie de façon systémique, en incitant à une mixité énergétique (approvisionnement et production) qui serait plus en adéquation avec les réalités locales et les besoins exprimés.

La question foncière est également un facteur primordial à prendre en compte : le SCoT pourrait permettre d'avoir un schéma directeur articulé au déploiement des grands services urbains. Ainsi, une partie du territoire pourrait être réindustrialisée pour permettre la production d'énergies renouvelables (méthaniseurs, stations GNV/électriques).

De plus, le SCoT pourrait promouvoir de nouvelles formes d'énergie, plus vertes et plus propres, en incitant l'innovation technologique.

La structuration du territoire métropolitain et le maillage de stations de carburants alternatifs permettrait d'augmenter la production d'énergie verte. Dans une logique d'écologie territoriale, il s'agirait par exemple d'imposer localement des surfaces obligatoires pour les méthaniseurs, les éoliennes, les panneaux photovoltaïques, et d'optimiser les équipements déjà présents sur le foncier dédié.

De nombreux lieux existants sur le territoire sont perçus comme des cadres propices à l'expérimentation énergétique : les data center, consommateurs d'énergie mais également producteurs de chaleur sous-utilisée, ou encore les plateformes de bâtiment, dont les déchets peuvent être méthanisés. Le SCoT peut ainsi encourager le développement du biogaz, de l'hydrogène, de la méthanisation, ou plus précisément l'installation de puits de carbone (ex. : avec des micro-algues).

De plus, le SCoT pourrait stimuler l'activation locale, en inscrivant dans ses objectifs des campagnes de communication et de sensibilisation ayant pour but d'inciter le public et le privé à des solutions vertueuses.

Par ailleurs, la Métropole pourrait communiquer autour de la transparence énergétique, en portant à la connaissance des usagers leur consommation par exemple.

Le public visé pourrait être de deux types. En premier lieu, la Métropole pourrait créer de véritables incitations financières pour les collectivités ou les grands groupes privés, là où plusieurs outils peuvent se développer allant de bâches publicitaires sur chantiers au soutien des plateformes comme Coach CoPro ou Pass Réno 93. En second lieu, la Métropole pourrait également promouvoir les initiatives citoyennes locales (ex. : panneaux photovoltaïques installés sur les toits), ou développer des outils de financement intégrés pour les ménages.



Adapter et développer les infrastructures pour diminuer l'émission de gaz à effet de serre

« La Métropole est également un centre logistique à l'image de Rungis où sont réceptionnés des produits alimentaires pour être réexpédiés. Repenser la logistique interne, mais aussi les relations avec les zones péri-urbaines et très éloignées pour réduire les inégalités. »

« Transports : Développer la mobilité électrique (IRVE, transports publics...) ; « gares zéro carbone » ; développer le fluvial, le fret ; développer le biogaz, l'hydrogène »

Les grandes infrastructures de flux, que ce soit en termes de mobilité ou de logistique, doivent être au centre des réflexions du SCoT. En effet, la pollution de l'air et les nuisances liées à la mobilité et à la logistique sont devenues des problématiques majeures à traiter pour améliorer la santé environnementale et le bien-être des habitants et usagers de la Métropole. Le peu de productions locales, le manque d'équipements pour les véhicules propres et la mauvaise articulation des infrastructures de transport en commun génèrent d'importants flux routiers vers et au sein de la Métropole du Grand Paris.

Pour réduire ces flux routiers et les gaz à effets de serre qu'ils produisent, plusieurs solutions sont proposées. Tout d'abord, il s'agit d'organiser de manière systémique les systèmes de flux et le maillage des transports en commun, des zones de logistique et des centres de consolidation. Pour y parvenir, un schéma directeur de la logistique bas carbone à l'échelle de la Métropole doit être développé en favorisant la production locale, en améliorant la logistique du dernier kilomètre et en mutualisant les services de flotte. Concernant les flux de transports de personnes, ceux-ci peuvent être améliorés en accélérant et en faisant du lobbying pour la mise en œuvre des grands projets de transport en commun, en développant des solutions territoriales de covoiturage qui permettraient de réduire les trajets domicile-travail, et en requalifiant les grands axes routiers pour aider au développement de mobilités douces. Enfin, la mise en place de cette organisation systémique dépend également de la gestion rationnelle des besoins de fonctionnement pour éviter les dépendances.

Pour atteindre une Métropole zéro carbone, il est aussi nécessaire de développer une logistique alternative et de réfléchir au renouveau des mobilités. Une des actions consiste en le développement (ou au retour) du transport fluvial de marchandises et de déchets en facilitant l'aménagement de nouveaux ports et en conservant ceux existants. Cependant, ce développement portuaire doit se faire tout en préservant les espaces naturels présents. De plus, l'accès aux transports structurants et les zones de développement prioritaire des transports en commun doivent être étudiés. Il faut également encourager les mobilités douces, l'usage des véhicules propres et le déploiement des nouveaux modes de transports plus verts (véhicules autonomes, électriques) en réalisant les infrastructures nécessaires (bornes de recharge, espaces de covoiturage, pistes cyclables, parkings transformables...).



Renforcer et rééquilibrer la place de la nature en ville pour favoriser la biodiversité et améliorer l'environnement

« Enjeu sur la végétalisation de la ville, lutte contre les îlots de chaleur. Face à l'attractivité de la Métropole (accueil de population importante), réussir à moins imperméabiliser les sols, garder des surfaces de pleine terre, développer toutes les formes de végétalisation (toit, mur, sol, façade). »

Avec la densification du territoire métropolitain et l'imperméabilisation des sols, on constate une importante carence en végétalisation au sein de la Métropole. De plus, certaines zones de la Métropole sont sur-densifiées, ce qui est néfaste en termes de bilan carbone, alors que d'autres secteurs sont vacants ou peu utilisés.

Pour atteindre des objectifs environnementaux, comme par exemple limiter les îlots de chaleur ou gérer les risques liés au changement climatique, des standards de biodiversité, au caractère évolutif et adaptés à chaque commune doivent être définis. Ainsi, il est nécessaire d'intégrer la végétation à la forme urbaine. Une des solutions consiste à imposer un pourcentage d'espace vert en pleine terre sur chaque parcelle qui soit supérieur à celui de la réglementation actuelle.

La Métropole doit recréer des écosystèmes environnementaux pérennes. Pour ce faire, un maillage du territoire intégrant des continuités écologiques et agricoles est à réaliser pour atteindre un équilibre urbain plus vert. Plusieurs principes peuvent aider à la définition de cette organisation spatiale : limiter l'étalement urbain et favoriser le renouvellement, prévoir les compensations écologiques en lien avec les grands projets, etc.

Enfin, la biodiversité et la qualité de l'air pourront être améliorées grâce à une utilisation innovante des sols. Ainsi, il s'agit de valoriser les services écosystémiques de l'agriculture de proximité et les initiatives de l'agriculture urbaine, ainsi que de développer la séquestration carbone par la végétalisation des sols.

Stimuler une organisation systémique et vertueuse du réemploi et du tri des déchets

« Déchets BTP : Part très importante de déchets de construction non valorisés. Une proportion qui risque d'augmenter avec les projets du Grand Paris, les JO et la croissance démographique. Il est absolument nécessaire de développer des filières de valorisation et des plateformes d'échanges de matériaux issus de la déconstruction. »

En termes de tri et de recyclage, les participants font état d'un système incomplet, ce qui laisse le champ libre au Schéma de Cohérence Territoriale pour rénover le mode de gestion métropolitain et inciter à de nouvelles pratiques.



Malgré le poids du sujet sur l'agenda politique (et par exemple du Plan Compost Parisien 2016-2020), les participants déplorent l'absence de tri à la source pour les biodéchets, autant dans les espaces personnels et privés, que dans ceux relevant du public, ce qui empêche leur valorisation. De même, les systèmes de recyclage ne sont pas coordonnés entre les territoires, et souvent inexistant dans les espaces publics, ce qui va à l'encontre d'une gestion rationnelle des déchets à l'échelon métropolitain.

En outre, le SCoT doit promouvoir une approche systémique du réemploi des matériaux de chantier et d'utilisation de matières premières plus vertes. Il s'agirait d'anticiper les filières de sortie pour les déchets de chantier par exemple, ou de mettre en place des filières de valorisation et des plateformes d'échange de matériaux issus de la déconstruction. Ces façons d'optimiser les réseaux permettent ainsi d'anticiper le réemploi et de réutiliser les matériaux sur site. De plus, d'autres stratégies permettraient de développer l'écologie industrielle, et de favoriser l'utilisation de matériaux plus durables dans différents secteurs. L'une d'entre elles consiste à imposer des standards chiffrés réglant l'usage du bois local ou issu du recyclage en tant que matière première pour le BTP.

De même, le SCoT doit inviter à une nouvelle réflexion sur le système de tri des déchets, pour en permettre une optimisation plus rationnelle. Cela passe par une meilleure gestion et des prises d'initiatives en faveur d'un changement des comportements. Pour ce faire, la Métropole doit viser une certaine harmonisation des réglementations, des expérimentations pour la revalorisation des déchets et la multiplication du tri à la source dans l'espace public et dans les ménages (notamment pour les biodéchets). De plus, un travail de pédagogie et d'acculturation permettrait d'aider au développement d'éco-gestes citoyens visant à diminuer les déchets de manière plus générale. Dans le même temps, il s'agira de créer des points d'apport volontaires ouverts à tous types de producteurs de déchets (particuliers, entreprises) et d'uniformiser les consignes de tri et leur affichage sur tout le territoire.

Favoriser l'économie circulaire et la gestion écosystémique de l'eau en développant les synergies et des standards prescriptifs

« Déséquilibre dans le métabolisme urbain de la Métropole : les consommations sont largement supérieures aux productions. Ce phénomène est accentué par la mauvaise utilisation des ressources du territoire (ex : alimentation, construction). »

« Utilisation des eaux souterraines (actuellement rejetées dans les égouts) pour usages non potables »



Concernant l'économie circulaire, les participants ont fait état du faible nombre d'initiatives locales, du manque de synergie entre les territoires et des difficultés à valoriser la gestion écosystémique de l'eau.

Les actions locales et l'accent mis sur les circuits courts sont, par exemple, très disparates, et ne permettent pas la mise en cohérence d'une stratégie inclusive sur ces questions.

Pour optimiser l'utilisation du "local" et l'économie circulaire, la Métropole pourrait favoriser les initiatives bottom-up, en développant par exemple des lieux dédiés à l'économie circulaire, en aidant des initiatives peu rentables et en mettant en pratique l'innovation financière pour le développement de ces projets. Ces stratégies permettraient de lutter contre des comportements individualistes en mettant en réseau les bonnes pratiques. De même, le SCoT pourrait mettre l'accent sur les "circuits courts" en les développant et en renforçant leur autonomie.

De plus, le SCoT pourrait agir durablement sur la gestion de l'eau, en optimisant les systèmes de redistribution et d'usages. De la protection des sources à l'utilisation des eaux souterraines pour les usages non-potables, ces initiatives permettraient d'éviter le rejet des eaux sous-utilisées dans les égouts, et d'alimenter d'autres usages, comme le nettoyage des rues ou l'arrosage des jardins.

Enfin, le SCoT pourrait être porteur d'innovation en définissant des standards prescriptifs pour appuyer les initiatives locales. Le SCoT pourrait par exemple indiquer des objectifs sur les matériaux (X% réemploi, X% biosourcé), rendre obligatoire le calcul d'énergie grise avant de lancer un projet, ou encore créer des taux de valorisation effectifs pour les déchets.

A travers le SCoT, la Métropole pourrait favoriser les synergies entre les territoires et l'entraide mutuelle (notamment pour les réseaux de déchèteries) et produire une analyse systémique des données pour mettre en relation ressources et besoins. Le SCoT pourrait également soutenir la filière CSR (Combustible Solide de Récupération) et promouvoir des critères de gestion de fin de vie des produits, qui appuieraient une stratégie systémique de gestion des déchets et de l'économie circulaire.

Innover dans la construction et l'organisation fonctionnelle de la ville et des bâtiments qui la composent pour créer une Métropole durable

« Intégrer dans la conception des projets les questions d'innovations environnementales (travail sur les formes urbaines, rôle des grands paysages, rôle écologique) ; choisir des matériaux biosourcés ; aller au-delà de la réglementation thermique. »

« Recommander l'usage multiple des bâtiments, la reconversion, des règles pour rendre plus aisé le partage d'espace »

Pour atteindre l'objectif d'une Métropole zéro carbone, il est nécessaire d'améliorer la durabilité des constructions qui font la ville. En effet, actuellement, la Métropole est composée d'une majorité de constructions peu ou mal isolées et consommant énormément d'énergie, ce qui augmente fortement et négativement le bilan carbone de la Métropole.



L'amélioration de la durabilité des bâtiments dépend, entre autres, de la définition et de l'application d'innovations et de standards constructifs et environnementaux ambitieux. Il est donc tout d'abord primordial d'imposer la rénovation thermique, les normes HQE pour toute nouvelle construction, ainsi que l'emploi des matériaux bas carbone. De plus, les bâtiments doivent désormais être conçus de manière réversible pour qu'ils puissent accueillir des usages divers, et doivent intégrer des espaces permettant le développement de l'agriculture urbaine et la production d'énergie.

Enfin, dans une société en perpétuel changement, la ville ne sera durable que si elle intègre la mixité d'usages et la mutualisation des espaces. En effet, ces dernières permettront d'améliorer l'attractivité des quartiers, de gagner en efficacité énergétique, de diminuer les besoins de mobilité et de développer les outils de péréquation en faveur des usages peu lucratifs mais à forte durabilité. A titre d'exemple, la création de davantage d'espaces de co-working et la mutualisation des services pourront diminuer les déplacements.

Favoriser les échanges entre acteurs et territoires, et communiquer sur les innovations durables

« Manque de lisibilité des complémentarités entre acteurs (échelles de territoire) pour faciliter les synergies et effets de levier tout en gardant la bonne échelle d'intervention (ex : précarité énergétique, biodéchets...) »

A ce jour, la gouvernance de l'énergie est éclatée, peu centralisée et peu intégrée, ce qui entraîne la redondance des acteurs sur une même compétence et rend difficile l'impulsion de changements ou de coordination. Pourtant, il est nécessaire d'impliquer tous les échelons (état, collectivité, entreprises, citoyens) dans la transition écologique et l'atteinte des objectifs de neutralité carbone. La gouvernance actuelle ne permet pas la lisibilité des complémentarités entre acteurs (aux échelles différentes du territoire), ce qui ne favorise ni synergie ni effet de levier en termes d'avancée énergétique.

Le SCoT doit ainsi permettre de viser un certain équilibre entre les territoires en incitant la coordination et les échanges. La vision d'un équilibre s'entend à travers des partenariats entre territoires limitrophes et l'échange des bonnes pratiques entre les différents acteurs. De même, un travail de sensibilisation porté par la Métropole pourrait permettre l'accompagnement de la stratégie bas carbone et la mutualisation de services entre territoires.

Le SCoT pourrait porter une stratégie de communication favorisant le développement d'innovations locales permettant des comportements vertueux. Des solutions innovantes (en terme de pédagogie et de comportements) et de nouveaux modes de financement (mutualisation / lieux hybrides), favorisant l'économie circulaire et poursuivant une stratégie bottom-up de bas carbone, peuvent ainsi être initiés par le SCoT.

Enfin, pour insuffler un renouveau rapide et efficace des modes de faire « verts », le SCoT pourrait permettre de construire les outils d'évaluation du bilan carbone de la MGP pour l'atteinte des objectifs de neutralité et être plus prescriptif sur certains volets (cycle de l'eau, constructibilité, TVB, agriculture).



Synthèse des contributions – ATELIER 6 « La Métropole robuste face aux risques et au changement climatique »

La compilation des contributions individuelles et collectives collectées à l'issu de cet atelier permet de dégager une série d'interpellations et de propositions des experts à l'adresse de la Métropole du Grand Paris pour satisfaire l'objectif de résilience du territoire.

Ces propositions sont volontairement synthétisées ici de manière concise et problématisée. L'exhaustivité des contributions individuelles et collectives ont par ailleurs été conservée. Le lecteur pourra, notamment, prendre connaissance des contributions collectives à la fin du présent document.

Par ailleurs, parmi les différentes contributions individuelles collectées, nous faisons figurer dans ce document certaines d'entre-elles sous forme de verbatim, lorsqu'elles nous ont semblé particulièrement représentatives des points de vue exprimés.

La synthèse résume ci-dessous ce qui constitue les principaux leviers de la résilience métropolitaine face aux risques et au changement climatique, aux yeux des participants à cet atelier. Parmi ces propositions des experts, se dégagent des éléments relatifs à la méthodologie, à la gouvernance, et d'autres à des éléments de contenus thématiques plus précis. Les propositions reflètent parfois des désaccords et mettent en exergue la complexité d'une action systémique conciliant le développement de la Métropole et sa robustesse environnementale.

Un constat partagé : la nécessité d'améliorer la résilience de la Métropole et de réduire les inégalités environnementales, vers un « bien-être territorial »

"Le réchauffement climatique et la forte densité urbaine contribuent à l'exposition majeure de la population métropolitaine à des risques sanitaires : îlot de chaleur urbain en cas de canicule, risque inondations lié aux intempéries, émergence de nouvelles maladies (moustiques, plantes allergisantes, pollution...)"

"Il s'agirait de croiser les données concernant l'exposition aux risques, nuisances locales (y compris les îlots de chaleur urbain) avec la localisation des programmes sensibles ainsi qu'avec les sites d'habitat des populations précaires pour identifier les stratégies locales"



"[Enjeu de l'] impact des nuisances et risques sur la santé des habitants. Les plus vulnérables socio-économiquement sont aussi les plus exposés aux risques et nuisances. Quelles mesures pour caractériser le préjudice environnemental ? "

Si la cinquantaine de spécialistes rassemblée lors de ce 6^{ème} atelier, n'a pas toujours été unanime sur les mesures à mettre en place et le rôle du SCoT, nous y reviendrons, tous ont néanmoins partagé les constats présentés en ouverture de séance par les agences IAU et APUR et l'enjeu d'améliorer la résilience de la Métropole face aux changements climatiques et aux risques.

Les participants ont été nombreux à corroborer les propos des agences sur les problèmes de pollution de l'air, de nuisances liées aux bruits et à l'augmentation de l'exposition des populations aux effets du changement climatique : canicules, averses violentes et inondations, accroissement des allergènes et des moustiques... entraînant des risques sanitaires et fonctionnels importants.

Les participants constatent le cumul des difficultés socio-économiques et environnementales sur les mêmes secteurs et soulignent l'enjeu de confort et de bien-être des populations vulnérables (personnes en précarité énergétique, personnes sensibles, établissements de santé, petite enfance, scolaires, etc.).

Ils incitent fortement la Métropole à lutter contre les inégalités socio-environnementales, en agissant de manière prioritaire sur ces « points noirs » environnementaux, en éloignant le développement des zones soumises aux nuisances les plus fortes (notamment le bruit et la pollution de l'air) et aux risques (technologiques ou naturels).

Le SCoT est décrit comme étant à la bonne échelle pour traiter des enjeux de cumul des nuisances et des risques, et pour agir sur le rééquilibrage du risque entre les territoires, mais aussi plus globalement pour instaurer une meilleure prise en compte des questions de risque et de santé dans les pratiques de l'aménagement. Des propositions sont faites en ce sens :

- Rééquilibrer le territoire (centre/périphérie et est/ouest) pour mieux partager le développement et le risque, et mettre en œuvre des actions de solidarité inter-territoriales et inter-générationnelles à l'échelle de la Métropole,
- Éloigner les logements et les établissements sensibles des zones les plus polluées ou risquées et/ou limiter leur densification,
- Inciter les études « impact santé » des opérations,
- Travailler sur le seuil d'exposition à des nuisances environnementales au-delà desquels les projets d'aménagement doivent être revus ou retravaillés (zone PPRI, PEB...).
- La résilience métropolitaine requière une nouvelle manière d'envisager l'aménagement et le développement...



"La transition écologique vers une métropole neutre en carbone est un enjeu fondamental à inscrire au cœur du SCoT et des travaux métropolitains. Cela nécessite de développer une approche complète et intégrée des enjeux, et donc une transformation des méthodologies de projet (participation citoyenne, expérimentations, nouveaux outils de sensibilisation et d'éducation à la transition écologique, psychologie sociale et comportementale...)"

"Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans la planification urbaine : inventer de nouvelles formes urbaines (végétalisation, désimperméabilisation, ratios de pleine terre et d'espaces verts, choix des végétaux...)"

Le croisement des enjeux énergétiques, environnementaux, sanitaires et économiques impliquent d'imaginer une nouvelle philosophie globale de l'aménagement métropolitain, plus systémique et multi-scalaire, qui remet l'homme, l'eau et les milieux au cœur d'un développement durable du territoire.

Cela implique d'agir à tous les niveaux : transports, énergies, gestions des sols et des milieux, aménagements urbains et constructions, végétation, grands services urbains... en s'appuyant notamment sur les outils numériques et l'innovation, mais aussi sur les sciences participatives et le travail sur les usages, et en développant une vision prospective qui va au-delà des normes actuelles.

... ce qui implique une gouvernance simplifiée, qui reste à construire

"La gestion des réseaux se complexifie et accroît les interdépendances, ce qui accroît les vulnérabilités. Les compétences de chaque acteur ne sont pas clairement définies (gouvernance complexe)"

"Renforcer la vision métropolitaine des enjeux de demain, et engager des pistes de réponses concertées/partagées, qui répondent tant aux enjeux locaux que métropolitains"

Les participants, notamment les gestionnaires de réseaux, soulignent la complexité de la gouvernance métropolitaine : de nombreuses données, organismes techniques et de gestion, autorités institutionnelles et documents de planification co-existent, ce qui limite la capacité à poser un diagnostic partagé, à élaborer une vision globale et un plan d'action coordonné.

Or, les interdépendances en cas de risque majeur sont fortes (notamment entre opérateurs de réseaux structurant - eau, gaz, électricité, transports), et le besoin de fédérer et de coordonner impérieux.



En outre, ils insistent sur les interdépendances territoriales à prendre en compte, à l'intérieur et au-delà du périmètre de la Métropole : en amont et aval du bassin de la Seine, entre les territoires urbanisés et ceux qui le sont moins... et sur la prise en compte des franges (notamment les lisières de forêts et les limites d'urbanisation).

Le SCoT : une mise en commun des connaissances, une vision partagée et un outil pédagogique ?

"Fixer les lignes directrices en vue d'augmenter la robustesse et la résilience de la MGP (= plan d'action prospectif)"

Dans ce contexte, la question du rôle de la Métropole du Grand Paris et du Scot a été posée : elle doit répondre à des enjeux majeurs mais dispose à ce jour de peu de moyens pour y répondre (budget et équipe dédiés limités). Certains participants espèrent que la Métropole se renforce, d'autres renvoie l'Etat à ses prérogatives...

Plusieurs participants saisissent néanmoins la démarche du Scot comme l'opportunité de mettre en commun les données entre structures et de capitaliser des idées et des expertises dans un seul document, de dégager des priorités et des objectifs partagés, de mieux articuler les documents de planification avec les autres échelons territoriaux, y compris au-delà des limites administratives de la Métropole.

Ainsi, alors que beaucoup d'indicateurs (air, températures, CO2, eau...) sont suivis par différents organismes qui développent des stratégies domaine par domaine, le Scot pourrait constituer une « entité fédératrice » de ces organismes afin de mesurer, alerter et construire des plans d'action à long terme.

Le Scot est également considéré par certains comme un outil pédagogique, qui pourrait être mobilisé pour sensibiliser les élus et les habitants sur un certain nombre de phénomènes (îlots de chaleur, rôle des grands services urbains et des infrastructures, gestion des milieux...) et valoriser les initiatives intéressantes, qui pourraient se démultiplier. Ainsi, il est proposé que le Scot décline des fiches pédagogiques et techniques, et des préconisations thématiques de sensibilisation.

La question des usages, de leur prise en compte et de leur évolution (institutions, entreprises, gestionnaires, usagers), est un propos que l'on retrouve à plusieurs reprises, appliqué ou non à des thématiques spécifiques.

Vers une culture du risque

"Prise de conscience d'un cumul des risques, mais contrainte liée au développement urbain. Paradoxe ou hypocrisie ? On a conscience de plus en plus de risques mais les actions d'adaptation semblent toutes relatives."



Les participants ont été plusieurs à souligner la corrélation entre densification et accroissement du risque, mais les propos ne convergent pas toujours sur les mesures à tirer de ce constat : certains préconisent une dédensification des zones à risques, d'autres prescrivent plutôt l'évolution des sites à risques (notamment quand il s'agit de risques technologiques) pour maintenir dans la Métropole ces fonctions, souvent essentielles au fonctionnement métropolitain, et permettre la densification des tissus urbains à proximité.

Ils soulignent la fragilité de la Métropole et sa vulnérabilité, notamment de ses réseaux techniques (transport, électricité, eau), face à l'accumulation de risques majeurs et locaux, et l'enjeu de réduire cette vulnérabilité (ex. : permettre un acheminement optimum de l'électricité indispensable à l'expansion des activités économiques et aux services publics).

Plusieurs appellent de leur vœux la construction collective d'une culture du risque, impliquant une sensibilisation et une meilleure information de la population, une meilleure préparation des territoires (notamment via des simulations), des services publics et la mise en place d'une coordination inter-gestionnaires.

Une difficile conciliation de tous les objectifs

"Comment concilier le développement de la Métropole en assurant un cadre de vie plus sûr (risques naturels, meilleure gestion). Comment concilier la préservation des surfaces naturelles, agraires... avec la nécessité de développer une offre plus importante de logements."

Les participants ont, à plusieurs reprises, évoqué la conciliation complexe des objectifs d'attractivité, de croissance et de densification avec l'objectif de résilience environnementale, qui requière la préservation et la mise en réseau d'espaces agricoles, naturels et/ou en pleine terre, voire la désimperméabilisation de la ville. La question de l'équilibre à trouver a été souvent mise au débat.

En outre, les échanges entre participants ont parfois donné lieu à des débats techniques entre experts sur les effets secondaires possibles de certaines mesures favorables à la résilience territoriale : les risques sanitaires liés à la présence des moustiques si les espaces en eau se multiplient, aux espèces allergènes sur la végétalisation s'intensifie, les risques liés à la géologie si l'infiltration dans les sols se généralise avec la désimperméabilisation, les conflits d'usages entre le rôle environnemental, productif ou récréatif des espaces naturels (notamment dans les forêts et sur et à proximité des voies d'eau), etc.

Enfin, les propos des participants ne s'accordent pas tous sur les limites de compétence et le périmètre d'application du Scot, et sur son caractère plus ou moins prescriptif ou incitatif... même si la grande majorité des contributions soulignent la nécessité d'un SCoT prescriptif.

Ainsi, les discussions en séance n'ont pas toujours été consensuelles et ont mis en exergue la complexité du sujet.

Néanmoins, les participants ont identifié un certain nombre de leviers d'action en matière de déplacements, d'évolution des bâtiments et tissus existants, de gestion des sols, des trames vertes et bleues, et de l'eau, consigné dans les paragraphes suivants.



Pour une métropole respirable : une stratégie « transports et déplacements »

"La problématique des déplacements dans le territoire et particulièrement Paris/banlieue, bien qu'identifiée, ne semble pas encore être bien prise en compte en dehors des grands discours politiques. Cette question, mise au défi du réchauffement climatique et de l'impact carbone, de l'équité, de l'accès à l'emploi, de la santé... est un enjeu majeur dans le développement de la Métropole"

L'importante part de responsabilité des transports dans les émissions de gaz à effet de serre et la mauvaise qualité de l'air métropolitain a été rappelé à plusieurs reprises, les participants soulignant la forte domination du mode routier et les importants phénomènes d'engorgement. A leurs yeux, l'action sur les modes de déplacement et les pratiques est primordial.

Les propositions recueillies couvrent l'ensemble des domaines liés à la mobilité :

- Limiter l'accès des véhicules polluants dans les zones les plus concernées par la mauvaise qualité de l'air,
- Inciter au développement des véhicules propres (particuliers, entreprises, transports en commun, logistique), en soutenant les initiatives, et en permettant l'implantation des infrastructures de services nécessaires (plateformes logistiques propres, bornes électriques, GNV...),
- Favoriser le développement des modes de transports alternatifs à la route (voie d'eau, voies ferrées),
- Augmenter l'offre de transports en commun,
- Faciliter l'usage des modes actifs (continuité et sécurité, qualité des espaces publics, intermodalités),
- Promouvoir la ville des courtes distances, en rapprochant notamment habitat et travail,
- Permettre une réduction des déplacements en produisant localement, en incitant au télétravail ou en favorisant les espaces de co-working en banlieue pour limiter les déplacements des salariés (en lien avec schéma de développement numérique).

En matière de logistique, un participant suggère de se doter d'un volet « transport de marchandises » ambitieux mais réaliste et concret, réalisé en concertation avec les acteurs du territoire ayant déjà des actions en cours dans le domaine (ex. : les départements, la région...).



Vers une métropole moins énergivore : une action attendue sur les bâtiments existants

"Le Scot doit encourager les rénovations énergétiques des bâtiments. Des objectifs ambitieux doivent être fixés aux territoires et des mécanismes de soutien pourraient être mis en œuvre, notamment pour la composante adaptation au changement climatique (réseaux froid, ventilation, isolation)."

"Le Scot peut-il aider à définir des secteurs en carence ou prioritaires pour des rénovations énergétiques ? Est-ce un outil pour aider à organiser des opérations d'amélioration de l'habitat... et réduire les passoires énergétiques ?"

L'importance de la consommation d'énergie liée aux bâtiments, et la vulnérabilité des populations vivant dans des bâtiments mal isolés en cas de canicule sont des constats récurrents des participants, pour lesquels l'action incitative du Scot doit s'exercer dans le domaine de l'isolation des bâtiments, voire être une priorité.

Les propositions sont concrètes : certains suggèrent de cibler l'intervention pour améliorer le cadre de vie ainsi que la santé et le bien-être des populations précaires et plus sensibles au changement climatique et au phénomène d'ICU (notamment les populations non mobiles en période estivale), d'autres que des pistes de financement privées soient recherchées (ex. : publicité sur les bâches de chantier) et des outils d'aide à la rénovation énergétiques développés (information, financement, traduction réglementaire), d'autres encore font des suggestions relatives à la gouvernance : les PIRE comme Coach copro ou Pass Renov 93 pourrait se saisir de ce sujet, les organisations professionnelles du bâtiment (FFB) devront être consultées si des préconisations sont inscrites dans le SCoT ou des chartes mises en place.

Concernant les bâtiments neufs, il est suggéré de mettre en avant l'usage du bois dans la construction-rénovation, car celui-ci favorise le stockage du carbone, d'inciter les maître d'ouvrage à construire des bâtiments low tech (bâtiment frugal, réversible, inséré dans son environnement), voire d'obliger de concevoir des projets urbains et des bâtiments résilients et adaptés à l'évolution des températures sans recours à la climatisation active.

Vers un retour au sol perméable ?

"Transformer les sols bétonnés avec des solutions pour perméabiliser les sols (noues, matériaux poreux) afin d'absorber les eaux en cas de gros orages"

Le thème de la désimperméabilisation du sol et de l'amplification des espaces de pleine terre a fait l'objet de très nombreuses contributions.



Les participants ont corroboré le diagnostic des agences APUR et IAU sur l'imperméabilisation très forte des sols sur le territoire de la Métropole et ses conséquences associées, amplifiant les risques territoriaux : inondation, ruissellement, carence en espaces verts, chaleur en milieu urbain.

La pleine terre, en permettant une infiltration des eaux de pluies par le sol, permet de limiter les risques d'inondation par débordement, les îlots de chaleur, de sauvegarder la faune et la flore... Un participant suggère de s'inspirer du modèle berlinois en la matière.

Les propositions collectées reflètent des niveaux d'ambition gradués :

- Préserver les espaces perméables de la métropole, les zones agricoles, l'agriculture urbaine, sanctuariser des espaces végétalisés ;
- Désimperméabiliser dès que possible l'existant, en portant attention aux contraintes de sous-sols (pas en zone à risque de retrait-gonflement des argiles par exemple), voire systématiquement lors de travaux. Se donner des objectifs (chiffrés) de désimperméabilisation ;
- Encourager les nouvelles formes urbaines intégrant le végétal, réfléchir sur la perméabilité des matériaux de l'espace public (pavés joints végétalisés...) ;
- Limiter, dans les projets nouveaux, l'imperméabilisation des espaces publics et privés au strict nécessaire, exiger davantage de pleine terre dans les projets urbains, limiter les pourcentages de surfaces minéralisées par rapport aux surfaces végétalisées ;
- Imposer : des espaces de pleine terre minimum, sectorisés, pour y planter des arbres de haut tige, un mix végétalisation/pleine terre, des coefficients de biotope et les toitures végétalisées, etc., dans le cadre d'un SCOT prescriptif.

"Un des constats qui ressort du diagnostic du SCoT est l'importance du tissu pavillonnaire au sein du territoire de la Métropole, ce qui pourrait sembler contre-intuitif pour une métropole de rang mondial. Les espaces verts qui y sont liées, jardins privés, vues arborées, peuvent représenter des atouts importants pour lutter contre les effets du changement climatique, dans un nouveau rapport entre la ville et la nature à construire"

Dans ce cadre, plusieurs participants ont souligné l'enjeu de mettre en avant le rôle écosystémique du tissu pavillonnaire existant (espaces verts de pleine terre, végétalisation) et suggéré que le SCoT porte des éléments protecteurs du tissu pavillonnaire et des cœurs d'îlot verts.



Pour une "trame de fraîcheur" et des « oasis urbaines » multifonctionnelles

"Créer des parcs et jardins urbains qui, en plus d'améliorer la qualité de vie des habitants, permette de lutter contre les îlots de chaleur urbain en participant au rafraîchissement de l'air"

"Sanctuariser des espaces pour végétaliser et constituer des réserves de biodiversité"

Face au phénomène d'îlot de chaleur urbain, à la carence en espaces verts mais aussi au constat de la dégradation de la biodiversité métropolitaine, les propositions ont été nombreuses autour du thème de la trame verte et bleue (TVB) et des différents services éco-systémiques qu'elle pourrait rendre à la fois sur les plans environnemental (gestion des crues, biodiversité, régulateur thermique), sanitaire (rafraîchissement et stockage du carbone) et social (bien-être, ressourcement, sociabilité, loisirs).

Le manque crucial et le morcellement des espaces de nature et des espaces verts de proximité a été relevé à plusieurs reprises, et a appelé un certain nombre de préconisations méthodologiques et de mesures :

- Favoriser la nature en ville dans toutes ses formes ;
- Identifier une trame verte et bleue métropolitaine (en lien avec le SRCE et le SDRIF), aujourd'hui uniquement définie à petite échelle, sans cohérence d'ensemble ou lisibilité claire ;
- Inciter au maintien des espaces verts existants, y compris sur le privé. Sanctuariser les espaces boisés et les zones de 50 m autour des forêts ;
- Encourager la préservation d'espaces naturels dans les programmes d'aménagement (y compris autour des gares du Grand Paris !) ;
- Spécifier les zones carencées en espaces verts, y mettre en place un zonage différent. Poser les conditions de la densification dans les zones carencées en espaces verts ;
- Mobiliser les dents creuses, les friches, les espaces vacants et les végétaliser, valoriser les toitures, végétaliser les abords des aéroports ;
- Recenser, préserver et créer de nouveaux îlots de fraîcheur dans la MGP, accessibles au grand public (espace verts, sites de rafraîchissement grâce à l'eau, espaces intérieurs frais) de jour et/ou de nuit, développer les réseaux d'oasis urbaines ;
- Prévoir la compensation des espaces verts supprimés sur un périmètre restreint.



"Au niveau régional, le programme régional de la forêt et du bois va définir une mobilisation supplémentaire de bois en Ile-de-France. En forêts urbaines, tout particulièrement sur la MGP donc, il sera important de sensibiliser à la multifonctionnalité de ces forêts : rôle social, environnemental et aussi économique. L'entretien de ces forêts sera essentiel pour privilégier un bon accueil du public mais aussi augmenter sa capacité à stocker du carbone ; une forêt vieillissante stockant moins de carbone. C'est un enjeu face au changement climatique"

Les participants soulignent le rôle multifonctionnel que doit jouer cette trame verte et bleue et abordent à plusieurs reprises la question de son accessibilité au public (de jour comme de nuit), des services rendus à la population, mais aussi des conflits d'usages à gérer (entre pratiques récréatives et sylviculture notamment).

Vers une meilleure gestion du cycle de l'eau

"C'est lorsque l'on fait un mauvais usage de l'eau et des espaces (artificialisation) que l'eau devient un risque !"

"Mieux gérer le risque inondations : de manière préventive en limitant les rejets dans le cadre des projets d'urbanisation (le Scot doit fixer les limites en termes de débit de rejet, de coefficient de pleine terre...) ; de manière curative par la gestion des ouvrages (...), l'inondation des terres agricoles en amont de la MGP (solidarité amont-aval) avec dédommagement des agriculteurs"

"L'enjeu est donc, au-delà d'intégrer les principes de gestion à la source des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement, de désimperméabiliser l'existant et de se saisir des projets d'aménagement pour, dès que possible, réouvrir la Bièvre (et autres rivières) enterrées et renaturer la ville ; d'intégrer des marges de recul des constructions de part et d'autre des rivières dans le SCoT (et l'imposer aux PLU), assurer une protection forte des zones humides grâce à un zonage spécifique au DOO (repris dans les règlements de PLU) ; intégrer l'infiltration des petites pluies (24h)."

"La majeure partie du potentiel de densification est en zone inondable. Il semble qu'il y ait une espèce de déni territorial et peu de PPRI. La MGP pourrait lancer un appel à projets "urbaniser en zone inondable"



Dernier grand thème abordé par les participants, l'amélioration de la gestion du cycle de l'eau a fait l'objet de contributions nombreuses, en lien avec le constat d'un dérèglement des systèmes de répartition des précipitations annuelles, induisant des pluies intenses entrecoupées de longues périodes sèches, et posant des problèmes à la fois d'inondations ponctuelles mais aussi de raréfaction de la ressource en eau.

Le risque d'inondation par débordement et ses corollaires (risques sanitaires de développement de nouvelles maladies, risque technique et économique de dysfonctionnement métropolitain, risque de détérioration des paysages et environnemental) a été plus particulièrement évoqué comme LE risque majeur auquel doit faire face la Métropole.

Pour y pallier, les participants ont fait une série de propositions, une fois encore, graduées et couvrant l'ensemble du spectre des actions possibles :

- Préserver et recréer les zones d'expansion des crues et les zones humides, y compris en imposant des zonages spécifiques aux PLU ; ré-ouvrir les cours d'eau canalisés ;
- Optimiser les ouvrages de gestion des inondations (bassins de rétention, etc.) et les concevoir dans une optique écologique, paysagère et si possible sociale ;
- Limiter l'imperméabilisation et la saturation des réseaux d'assainissement, optimiser les réseaux et recourir aux solutions locales pour la gestion des eaux pluviales ; aller vers une gestion alternative des eaux pluviales (ex. : installations systématiques de systèmes de récupération, imposer une infiltration des pluies courantes (8 mm en 24h), etc.).

Concernant la raréfaction de la ressource en eau, il a été suggéré de réserver l'usage de l'eau potable au strict nécessaire, de diversifier les sources d'eau et de développer les usages faisant de l'eau une ressource : eaux pluviales, mares et zones humides, rivières, etc.

Plus encore, l'eau a été suggérée comme pouvant constituer un élément fort de cohérence du futur SCoT, support privilégié des objectifs de préservation des espaces et de leur reconquête (espaces perméables, de végétation et de nature en bord de cours d'eau et en cœur de ville).

Outre les préconisations d'ordre technique proposées par les participants, ceux-ci ont également incité l'évolution des méthodologies et de la gouvernance dans ce domaine : développer la culture du fleuve, mieux travailler la cohérence hydrographique à grande échelle et les solidarités amont-aval avec les autres territoires, sortir d'une vision uniquement techniciste des enjeux liés à l'eau pour en faire un objet de sensibilisation intégrant les usages.

Le manque de connaissance sur la question des ressources en eau et des interactions entre eaux de surfaces et eaux souterraines a été déploré, et plusieurs participants ont mis en garde la Métropole sur les interdépendances potentiellement problématiques entre la gestion de l'eau, la gestion des sols (concurrences foncières, pollution, retrait-gonflement des argiles) et la gestion sanitaire de la Métropole (prolifération des moustiques notamment).



ANNEXES

Verbatim des contributions collectives – ateliers 1 à 6

Verbatim des contributions collectives – ATELIER 1

Table n°1

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

Question des disparités : notamment des territoires politique de la ville, ou des franges d'agglo avec croisement des emplois décentralisés de Paris dans le 93 et petite couronne :

- Partir des atouts de chaque territoire et des initiatives locales,
- Mise en réseau (cf. Arc de l'innovation), fédérer, réinvestir dans des spécialisations.

Questions des nouvelles manières de faire la ville des lieux de travail, nouvelles manières de travailler (télétravail), de consommer (e-commerce, nouveaux services). Maillage territorial, fin du modèle de la Défense pour des villes plus diverses et plus équilibrées.

Question du rôle du SCOT par rapport aux autorisations des projets d'urbanisme.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

- Investir dans l'économie de la connaissance et l'économie touristique, pour une attractivité globale.
- Travailler des dynamiques locales à partir des atouts de chaque territoire pour rendre le SCOT utile applicable.
- En zone dense, la logistique du dernier kilomètre mais ne pas cantonner les territoires à être des back-offices de la logistique.
- Projets locaux : transformation de l'A4 en boulevard urbain, accompagner l'émergence de polarités (capitaliser sur les atouts existants)
- Mutualisation, travailler en réseau, fédérer, ex: Arc de l'innovation.



Table n°2

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- 1) Rééquilibrage territorial est-ouest : en préservant et en s'appuyant sur les pôles économiques qui font fonctionner (ex: La Défense).
- 2) Mieux penser les coopérations MGP-Grande couronne avec des infrastructures et atouts pour la MGP (ex: aéroports, Versailles), la préservation des espaces naturels, agricoles ; la logistique.
- 3) Métropole attractive (ex: tourisme, R&D, start-ups) avec cadre de vie attractif (ex : qualifications, services) mais problème d'inclusion.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

- Construire une stratégie de développement économique s'appuyant sur la diversité et la spécificité des territoires.
- Conserver et améliorer les services et aménités qui ont une incidence directe sur l'attractivité (ex: cadre de vie).
- S'adresser à la pluralité des profils des ménages qui composent la MGP.

Attention, point de vigilance sur le pavillonnaire et sur les exemples à partir desquels on se compare (ex Grand Londres).



Table n°3

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Accueil de plus de touristes, ouvrir l'offre / moins de perte de temps pour le touristes, guichet unique pour étudiants, cadre, etc... Hébergement, accueil des budgets modestes (plan hôtelier)
- S'appuyer sur les territoires extérieurs à la métropole.
- Monde de l'innovation verte / multi-modalité / gestion des déchets/ transition énergétique.
- Répartir les richesses : métropole plus inclusive en particulier les jeunes. Métropole polycentrique. ESS outil pour les jeunes, champs d'innovation. Pour que le développement ne soit pas freiné par les inégalités
- Quel modèle ? : plus inclusif = plus durable. Ex de Londres. Maîtrise du foncier, multifonctionnalités, densité économique, innovation sociale, lieu avec la culture plus off, capitaliser sur la diversité des populations
- Les investisseurs étrangers sont intéressés par la métropole, les choses sont en bonne voie mais il faut qu'il dépasse le périphérique. Il faut de la mixité, la Défense c'est uniquement tertiaire. La priorité : les quartiers.

On a du mal à évaluer les attentes à l'horizon 2035 mais c'est utile d'y réfléchir. Sortir du mono-fonctionnel. Il faut de la souplesse. Il faut que la métropole joue son rôle de péréquation.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

Polycentrisme/ mixité sociale, programmatique : ville inclusive, innovation dans tous les domaines.



Table n°4

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

Diversification : Bien interroger les objectifs que l'on donne aux ambitions de développement économique.

Les réseaux de métropole peuvent peser sur ses sujets / apporter des solutions.

- 1) On est dans un monde global, connecté/digitalisé, et en même temps on a pris conscience de la finitude de la planète Terre.

Comment prendre en compte ces deux aspects à priori antinomiques, beaucoup de métropoles essaient d'augmenter (par l'économie circulaire).

- 2) La réduction des inégalités entre les différents territoires de la métropole visant à réduire les temps de trajets : accompagner la transition des mobilités/moins polluants/plus partagé / la chaîne logistique.

- 3) Comment développer des connaissances sur le local métropolitain à partir du moment où la métropole est un acteur territorial et global ?

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

/



Verbatim des contributions collectives – ATELIER 2

Table n°1

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Foncier à destination d'activités économique, logistique / jeunes entreprises / commerces / artisanat.
- Comment les garder ? Offre type « HLM » pour les entreprises - Immobilier d'entreprise à coût modéré IECM
- Potentiel de transformation de l'existant, des ZAE (vs PLU). Assouplissement des normes et de la fiscalité pour transformer l'existant. Comment construit-on pour intégrer la réversibilité des usagers des bâtiments ? Innovation dans les modes de gestion.
- Comment assouplir la réglementation pour faciliter l'expérimentation de l'innovation dans le tissu urbain. Innovation utile qui permet la transformation durable de la ville dense. Comment ? Mettre autour de la table les différents acteurs, identifier les freins et les opportunités d'évolution.
- Mobilité = frein à la mobilité des salariés (qualifiés ou non), horaires décalé, difficulté d'attractivité pour les entreprises sur les marchés tendus, pour les entreprises éloignées des transports.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Comment associer les entreprises et pas seulement les plus grandes ?
- Appel à projets IMGP sur les mobilités ? AAP.
- Réguler l'offre de bureaux au profit d'autres activités industrielles, diversité, éviter trop grande spécialisation.
- Trouver des espaces fonciers pour la logistique, les activités de l'économie circulaire, les plateformes de réemplois, matériaux de déconstruction, extraction des terres/matériaux des chantiers, problématiques de tri/nuisance.
- Anticiper émergence de la production de la 3D, besoin d'espace pour la production dans la ville dense, retour des fonctions productives.
- Revitalisation des centres villes, centres commerciaux vs pieds d'immeubles, e-commerce : impact de digitalisation de l'économie, achat local/acteurs du commerce local, logistique du dernier kilomètre, commerce éphémère, problème de portage.



Table n°2

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Maintenir la diversité d'usage du territoire (éco, résidentiel autre et dans l'éco, entre activités tertiaires, industrie, logistique, artisanat), permettant de valoriser des emplois adaptés aux habitants, limiter les déplacements et favoriser l'éco circulaire et ESS.
- Favoriser la diversité d'usage du bâti : réversibilité, mutabilité, chronotopie.
- Dans ce cadre, maintenir les RDC actifs avec usage commercial, artisanal, associatif...
- Maitriser le développement non maitrisé (purement produit financier) de l'immobilier commercial.
- Développer l'offre de formation en lien avec les activités produites sur le territoire. –
- Parallèlement à la diversité d'usage des territoires, assurer une meilleure mobilité des habitants/salariés, déplacements de proximité et nouvelles formes de travail (télétravail, petite entreprise de production) lié aux mutations des modes de travail (robotisation).

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

- Outil de prospective et de partage des parcours résidentiel de l'entreprise et des modes de travail innovants, nouveaux secteurs en émergence.
- Plan d'accueil, planification de l'offre de formation.
- Plan métropolitain du télétravail.
- Commande publique et appel à projets participatifs.



Table n°3

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- 1) Importance des dispositifs socio-économique territoriaux. Diffusion dans l'ensemble (limites et échelles, difficulté ruissellement).
- 2) Développement des gares sans rajouter de nouvelles disparités (espaces interstitiels). Grandes évolutions à l'œuvre.
- 3) Capacité d'anticipation (modèle économique, logistique) : conséquences spatiales et foncières à partir de l'existant.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

Capacité des territoires à structurer leur développement éco, 3 types :

- 1) Territorialisation spécifique (forces et faiblesses), évolutivités potentielles du foncier, réversibilité des usages, télétravail
- 2) Nouveaux modèles, mutations rapides en cours, gérer les mutations en cours

Demande de planifier les évolutions spatiales, économiques, sociales, environnementales ; de favoriser les mobilisations inter-partenariales.



Table n°4

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- 1) Désindustrialisation des territoires métropolitains et en même temps une mutation des activités industrielles.
- 2) Pression foncière a fait fuir les activités industrielles/PME/petite logistique au profit des services tertiaire et de la requalification urbaine
- 3) Pas de vision globale et partagée de la stratégie éco permettant d'assurer une mise en cohérence, une visibilité internationale des différents pôles et une articulation ses différentes échelles (MGP, clusters, EPT, communes, quartiers, centre-ville). Quelle articulation avec la Région. Question de base.
- 4) Connaissance insuffisante des territoires. Manque d'outil opérationnel à l'échelle métropolitaine. Indicateurs obsolètes qui ne prennent pas en compte les effets des mutations dans l'accès aux données.
- 5) Employabilité des habitants et l'accession aux qualifications pour les plus éloignés de l'emploi qui est de plus en plus difficile.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- 1) Faire des territoires métropolitains une Fabcity/ville productive, tout en conciliant les objectifs de neutralité carbone, circuits courts, concentration/collaboration. Objectif : avoir une ville plus autonome, résiliente, inclusive et plus attractive par sa diversité économique
- 2) Réintroduire un objectif de mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement. Créer des stratégies de parcours résidentiel pour les PME/TPE – outils d'urbanisme afférents.
- 3) Vision globale à l'échelle métropolitaine, avec grands pôles par clusters/filières/interfilières (liés aux nouveaux outils) qui favorise la lisibilité, et en même temps le renforcement de l'économie présentielle dans les lieux de proximité. Articulation avec le futur SDRIF. Hiérarchie des normes.
- 4) Créer un observatoire au niveau métropolitain pour mise en commun sous forme d'open data des données des EPT/communes. Question de la gouvernance de cet observatoire (win/win pour tous)
- 5) Orientation/formation des habitants, GDEC territorial pour adéquation des dispositifs de formation (métier d'aujourd'hui et de demain), pour faire remonter les lignes de force au niveau métropolitain
- Enjeu de l'insertion des publics les plus éloigné de l'emploi avec les nouveaux outils numériques.



Table n°5

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- 1) Des déséquilibres en aggravation : géographiques, fonctionnels, bassin d'emploi/habitation (décrochage population/ offres d'emploi)
- 2) Quelle redistribution avec l'arriérée du GPE ? Quel rôle du SCOT pour éviter l'éviction ?
- 3) Les limites administratives : frein au développement, à la coordination des projets, à l'articulation des mobilités et politiques de stationnement.
- 4) Chainon manquant dans la logistique avec focalisation sur le dernier KM.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

- Attention à la juxtaposition de projets
- Réflexion sur les services publics dans le développement éco.
- Stratégie foncière et attention à la mise en concurrence des territoires.
- Attention à la diversité éco sur tous les territoires,
- Urbanisme commercial (prescription du SCOT), vision métropolitaine.
- Intégration de l'économie circulaire comme solution large à de nombreuses problématiques (environnement, transport, etc...).



Table n°6

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Logistique (UPS + Géodis)
- Pôles : spécificités et connexions/résidences et services complémentaires, spécialisation qui intervient.
- Lieux d'activité / Position du SCOT / diversité économique / manufacture / mixité d'usages.
- Résidentiel, emploi des personnes peu employables.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

Seuils minimums.



Table n°7

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- 1) Déséquilibre territorial : emploi-habitat, habitat-emploi et accessibilité est-ouest, Paris-proche couronne, quartiers (logement social, politique de la ville) et résidentiels, logistique concentrée
- 2) Pression foncière (économique, logistique, environnement.
- 3) Conséquence du réchauffement climatique et pollution atmosphérique → besoin de foncier pour les espaces verts
- 4) Parcours résidentiel particuliers et entreprises : manque de rez-de-chaussée actifs.
- 5) Vulnérabilité de la MGP sur la question énergétique (production entreprise et réseaux) → activité économique
- 6) SGP : manque de maillage banlieue-banlieue, pas de visibilité sur le calendrier des entreprises. Emprises prévues sur zones agricoles au PCAEM.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- 1) L'augmentation de la population (+ 1,5 millions en 2030) sur la MGP → gestion de la densité au niveau du SCOT.
- 2) Trouver un équilibre entre transition écologique, développement économique, la qualité de vie des habitants et des entreprises à quelle échelle (EPT) ? Ex : règle de SDRIF à rendre contraignante (50 mètre non constructible autour des forêts). Développer les ENR (photovoltaïque, géothermique), développer les solutions de récupération de chaleur (data center)
- 4) Accompagner le porteur de projets pour leur parcours de création
- 5) Diversité sur l'implantation logistique (polycentrisme), protection des zones d'activités (type évolution), polycentrisme : établissement santé, formation, culture → visibilité internationale.
- 6) Traitement des solidarités inter-EPT.
- 7) Création de lieux, d'espaces collaboratif innovants.
- 8) Veiller à la qualité paysagère / esthétique des bâtiments.



Verbatim des contributions collectives – ATELIER 3

Table n°1

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Les inégalités sociales – spatiales, y compris en série + qualité environnement urbaine (nuisance environnementale → risque de perte d'attractivité de la MGP)
- Les services : accès aux services, maintien d'une qualité de l'offre. Rééquilibrage territorial à travers le SCOT : passer plus par le projet SCOT, ce qui est différent d'un mini SDRIF : ne pas donner la priorité qu'au logement : mixité de la programmation + objectif métropolitain. Apporter des réponses aux attentes des habitants.
- Porter une ambition programmatique pour une solidarité et rééquilibrage

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Evaluation bilan-état des lieux des équipements (où ? quoi ?)
- SCOT : une plus-value et un outil de gouvernance permettant de faire réfléchir l'Etat sur ses objectifs
- Les objectifs du SCOT doivent s'appuyer sur les outils financiers (fiscalité + investissements)
- Etre complémentaire et surtout pas plus précis que le SDRIF.
- Aider à l'émergence de secteurs qui permettent de qualifier l'intérêt métropolitain.
- Donner exemple : Action logement - préoccupation e-logement + transformation des bureaux en logements ; sectorisation scolaire pour lutter contre la ségrégation sociale



Table n°2

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- SCOT = bonne échelle pour aborder la question du maintien ou développement des espaces verts, ou naturels + permet la mission en réseau de ces espaces → impact sur le développement des mobilités actives et de la marchabilité ; maîtriser les effets de concurrence des produits (besoins en équipements et en logements) sur l'utilisation du foncier. Donner une valeur aux espaces ouverts que l'on urbanise plus facilement : leur donner une valeur d'usage / confort / santé publique

➔ trame verte et bleue cohérente à l'échelle MGP + schéma des connexions douces.

- Densité et qualité de vie qui pèsent sur les difficiles équilibres à trouver.

DIM: résorption des coupures urbaines.

Rééquilibrage de l'offre du logement lié à la qualité de vie.

Possibilité de mettre en place les outils permettant de favoriser le développement des équipements nécessaires à l'accueil des habitants, des nouveaux logements.

Au-delà du marché immobilier : maîtrise des prix

Mixité sociale et fonctionnelle

- Question de la déclinaison du rééquilibrage - Identifier les espaces à densifier en priorité/ débat sur la TOL.

Diagnostic précis et factuel - rattrapage – carte des équipements de proximité (équipements scolaires, sportifs, constructions pas suffisantes pour absorber le diffus)

SCOT = dépasser l'effet territorial - la ségrégation sociale.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Intérêt métropolitain à définir sur les espaces verts : trame verte et bleue métropolitaine, valeur en termes de continuité, développer les maillons manquants.
- Plan de déplacement doux métropolitain, Plan vélo métropolitain.



Table n°3

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Face aux constats et aux inégalités socio-environnementales et spatiales : plutôt « rééquilibrage et mixité » : réduction des inégalités environnementales notamment dans l'accès aux TC, équipements, espaces verts.
- Territoire sous pression, cf. "sur-présence des humains" avec disparition des espaces de respiration vitaux comme les friches, les berges des Seine, etc.... or constat que ces "îlots de verdure" sont des atouts pour le lien social, les services écosystémique/ qualité de l'aire, rafraîchissement, bien-être physique et psychologique.

Le SCOT doit créer, étendre la surface des espaces verts en priorité sur les espaces carencés, dans l'optique de maintenir et de développer la pleine terre ; les espaces de nature végétalisés favorisant l'absorption des eaux pluviales : imposer un pourcentage d'espace vert " cœur d'ilot vert"

- Inconfort estival (ICU) et risques liés au changement climatique (inondation) avec rôle espace public important mais aussi qualité des constructions des logements.
- Inégalités sociospatiales dans l'accessibilité aux équipements culturels, service publics, espaces verts, mobilité (TC vers petite couronne) y compris à des échelles infra.
- Levier pour une « citoyenneté métropolitaine » = rappeler le droit d'accès et nouvelles pratiques, cf. collectifs d'associations / microprojets, ex. : AAA Agrocité de Colombes à Gennevilliers.
- Mobilité : limiter les déplacements et faire disparaître les zones blanches de mobilité.
- Vigilance par rapport à la qualité des logements, et qualité architecturale et patrimoniale à affirmer.
- Lien social / espace collectif notamment mais aussi pour l'adaptation au changement climatique.
- Avantages métropolitains : spécifiques à la métropole → levier d'action pour repenser les équipements culturels, espaces verts... Le mieux de la MGP.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?



Table n°4

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Equilibre et relation entre le territoire de la MGP et l'extérieur de la MGP.
- Le GPE comme outil de l'aménagement du territoire 1) polycentrisme 2) Rééquilibre dans le cadre du calendrier du GPE.
- Mutualisation des équipements face aux besoins de populations qui évoluent ou qui grandissent.
- La MGP comme territoire de projet : opportunités de changement et d'évolution.
- Comment identifier les causes des flux migratoire négatif ?

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Hiérarchiser l'urbanisation en fonction du calendrier du GPE.
- Identifier les valeurs ajoutées de chaque territoire (éviter le plan directeur).
- Le devenir des espaces agricoles des territoires de la MGP (préservation et valorisation).
- Prendre en compte les ressentis des citoyens sur la qualité de vie
- Penser le rabattement et l'accessibilité vers les gares, les espaces verts et les équipements.
- Trouver des solutions d'amélioration de la qualité urbaine dans le tissu de banlieue.
- Traiter les lisières des forêts et espaces naturels et agricoles.
- La trame verte et bleue, ex : lieu avec accessibilité, les modes doux et la perméabilité des espaces.
- Ménager une souplesse dans les règles pour permettre des expérimentations de services nouveaux ou innovants.



Table n°5

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Inégalité territoriale et sociale à l'échelle de la métropole et à l'échelle des proximités.
- Mettre la qualité de vie au cœur de l'attractivité pour les territoires et pour les habitants.
- Une offre de logement déficitaire et déséquilibrée. Un coût de la vie impacté par le logement.
- Stopper la gentrification, favoriser la mixité sociale.
- Une polarisation forte de l'emploi qui dessert les équilibres territoriaux et génère une mobilité coûteuse car nécessitant des infrastructures lourdes. - Limiter la spécialisation de territoire.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Rééquilibrage territorial par réduction du coût de logement, une maîtrise foncière, une meilleure répartition de l'offre de logement social, nouveaux modes d'habiter (colocation, mutualisation des espaces communs, mutabilité des bâtiments tertiaires).
- Un équilibre entre un accès à la métropole (droit à la métropole) et une promotion de la ville des proximités : mixité fonctionnelle, accès aux équipements, aux commerces de proximités, l'emploi et service public (santé), espaces culturels.
- Renforcement de la nature en ville à une échelle de proximité.
- Approche globale de l'urbanisme orientée sur la santé. Ecarter les logements des points noirs environnementaux par exemple.
- Renforcer l'articulation/ Urbanisme/ transports.
- Anticiper la ville numérique et promouvoir l'agilité des systèmes de transports.
- Face à la densité et la pression foncière, préserver, développer les espaces publics (voirie+ espace vert).



Table n°6

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- 1) Inégalités territoriales/ sociales (moyens)
- 2) Le déséquilibre spatial des fonctions urbaines : logement, activité économique et nature
- 3) Déplacement difficiles (congestion, durée, ...) et une forme peu qualitative (frontière, rupture)
- 4) L'insuffisance des espaces verts de toute nature et de leur accessibilité (trame verte et bleue) + dynamique d'imperméabilisation (potentiel à préserver) - offre résidentielle - grand parcs (93).
- Offre de service - équipements : diagnostic fin (où ? à qui ? état ?)
- Mettre la qualité de vie au cœur de l'attractivité territoriales : espaces verts, transport (pas que éco).

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Accessibilité pour toutes ses formes
- Le maillage des fonctions et des mobilités/modes de déplacement. Pour les mobilités, le maillage du réseau et du dispositif, la mise en intelligence de la gestion, circuits-courts.
- Limite de la valorisation foncière et de la densification urbaine qui en découle. Intégrer l'eau et la nature dans la stratégie d'aménagement (du diffus aux grandes opérations). Préserver et développer de nouveaux espaces publics. Redonner une valeur aux espaces ayant un potentiel de ressourcement (ex : anciens cours d'eau).
- Promouvoir la proximité : services, espaces verts, culture.
- Approche globale de l'urbanisme sous l'angle de la santé, du cadre de vie
- Préserver / développer les espaces publics : voiries, espaces verts.



Table n°7

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Logements et équilibre (accès, maillage, transports en commun, emplois).
- Pavillonnaire : la densification va à l'encontre des pavillons (problème de la nature en ligne). → Quelle diversification ? Est-ce compatible avec les besoins de la nature, d'emplois sur place ?
- Comment faire fonctionner les copros + remise à niveau énergétique des nappes pavillonnaires. Conventionner les logements pour des personnes vieillissantes,
- Aide à la construction : y compris technique, juridique.
- Service public : santé, Poste.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Traiter le problème des copropriétés.
- Lutter contre la spirale de dégradation du pavillonnaire.
- Traiter le problème du foncier, politique de maîtrise foncière : aménagement des services, de la nature (région).
- Développer le vivre-ensemble, recréer du lien social à travers la permaculture, l'économie circulaire, le bricolage.
- Concilier métropole mondialisée et métropole du bien-vivre.



Table n°8

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

Constat :

- 1) Problème d'appartenance à la métropole
- 2) Diversité des situations sur les territoires → prise en compte de cette diversité. Idée d'harmoniser plutôt que d'homogénéiser.

Qualité de vie :

- Réduire les perturbations extérieures (bruit, qualité de l'eau)
- Harmoniser les dessertes de transports en commun (pas seulement Grand Paris Express), réseau de bus...
- Harmonisation des services
- Îlot de chaleur
- Qualité des espaces (rivières, eau) et réduction des expositions aux risques, de la vulnérabilité aux risques
- Circulation routière importante : fluidification des routes par mise en place de bonnes pratiques (ex. : label livraison nuit)
- Travailler sur la qualité du paysage et des espaces.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Rendre compte de la diversité pour harmoniser
- Intégrer la diversité et notamment les franges de la métropole.
- Constituer l'identité ou générer un sentiment d'appartenance à la métropole
- Face à la multiplication des documents de planification, veiller à proposer un SCOT accessible à tous.



Table n°9

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

La MGP est marquée par les inégalités sociales et territoriales.

Ces inégalités se matérialisent par de profonds déséquilibres dans la répartition de l'offre en logements.

En parallèle, on observe des déséquilibres en termes d'aménités urbaines : accessibilité aux transports, offre de soins, espaces de ressourcement (espaces verts, équipements ou espaces ouverts).

Ces déséquilibres ont des conséquences sur l'altération de la qualité de vie, la santé (espérance de vie), etc.... :

→ Vigilance sur les secteurs de densification ou de profond sous-équipement.

Aujourd'hui, les outils de priorisation et intervention dans le cadre de la politique de la ville :

1) Sont centrés sur les questions de dégradation des bâtiments, de la pierre et gagneraient à intégrer plus largement les autres volets de la qualité de vie tels que la santé, les transports.

2) Ne répondent pas à l'ensemble des difficultés et disparités en termes de qualité de vie notamment pour les territoires en marge des TC (gares), les zones ANRU, et dont la qualité pourrait encore se dégrader.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

Le SCOT peut avoir un rôle moteur en termes de :

1) Doctrine : le SCOT et son PADD peuvent être le réceptacle et une stratégie métropolitaine autour de la vie saine et les dimensions favorisant une bonne qualité de vie.

2) Observation : par la mise en place d'un « observatoire des vulnérabilités » qui permettrait d'identifier des zones prioritaires et intervention (ZIP) multi-échelle (quartier / ville) et pluri-thématique (transport, équipement, espaces vert, établissements de santé)

3) Portage de projets : sur les ZIP, le SCOT et son observatoire seraient les matériaux pour définir : des ADD thématiques, une bonification de l'aide à l'investissement sur la métropole.



Verbatim des contributions collectives – ATELIER 4

Tables n°1&2

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Conserver ou faire évoluer (tissus pavillonnaires, agricole).
- Rigidités urbaines dans un contexte où la Métropole doit répondre à des besoins croissants en matière de logements.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Agriculture : ces secteurs ne doivent pas être des réserves foncières (zones protégées ?) : est-ce une question marginale ?
- Accompagner dans le développement des tissus existants car il faut les équipements nécessaires → problème financier.
- Aborder différemment la question de la hauteur (franchissement de la barrière psychologique).
- Ne pas rester dans une logique de conservation des espaces verts mais de création : comment l'imposer ? Ne pas raisonner seulement en termes de « grands espaces verts ». Difficulté dans le contexte au ZAC (10% du territoire) → comment trouver de la place : espace publics, équipements, logements, etc.... + parking.
- Comment intégrer la diversité économique, préserver le tissu artisanal et commerçant dans un contexte où le "neuf" est inaccessible.
- Comment diversifier les marges du pavillonnaire et travailler les coupures urbaines, effets de frontières. Rupture urbaine : traitement particulier d'espaces particuliers.



Table n°3

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Comment produire des espaces à moindre valeur financière dans la métropole ? (Coût du foncier versus distribution d'espaces verts, de la petite activité, du logement social), des espaces publics, liés à l'arrivée de grandes infrastructures de transports.
- Comment inventer de nouveaux systèmes de production de logements qualitatifs ? Stimuler l'habitat participatif ? Le BYMBY ? Des éco quartiers véritablement durables ?
- Comment intégrer des spécificités des territoires au regard des grands objectifs fixés, quantitatifs mais peu souvent qualitatifs ?
- Comment agir sur les questions de rééquilibrage territorial notamment là où il faut faire moins ? ou mieux (sur l'ensemble des thématiques) ? Comment dédensifier ?
- Comment agir efficacement sur le coût du foncier ?
- Besoin de valoriser les spécificités locales dans la production de l'espace urbain, sortir de sa production d'espace/ du bâti "génériques". Stimuler des formes de territorialisation de la production urbaine. Filières locales, économie de proximité.
- Travailler sur l'acceptabilité de la densification, notamment au regard des tissus pavillonnaires très prisés par les élus et les habitants.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Nécessité d'agir sur la qualité de la production des logements dans la métropole, dans toutes les échelles (collectif et individuel) et non seulement sur les objectifs quantitatifs.
- Nécessité d'agir efficacement sur le coût du foncier à la base de l'économie urbaine et de ses qualités/usages/évolutions/équilibres territoriaux.



Table n°4

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Inégalités sociales et environnementales, transports, activités/emplois, logement, espace public, qualités paysagères, à l'échelle de la métropole, et aux échelles infra territoriales et communales. Disparités sociales et économiques, générationnelles.
- Prendre en compte les extérieurs de la MGP (migrants climatiques et économiques) et la question de leurs conditions de vie et intégration (bidonvilles).
- L'urbain s'étend au détriment des fonctions vitales : l'alimentation, la préservation des terres agricoles.
- Cohérence de périmètre de la MGP en question par rapport aux relations avec sa périphérie, dont la logistique, à penser.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Rééquilibrage des fonctions (habitat/emplois) à toutes les échelles, nature/urbain : le SCOT doit en faire un objectif structurant, tant pour l'existant que pour les nouveaux quartiers.
- Préservation et valorisation des qualités paysagères des patrimoines naturel et architectural. Forêt domaniale, voies d'eau □ la présence de la nature est fondamentale, pas seulement en surface.
- Prévenir l'évolution des centres commerciaux vers une renaturation, désimperméabilisation, casser les îlots de chaleur.
- Echelle de densité à réfléchir suivant le contexte.
- Agir sur les comportements, éducation, prendre en compte les nouvelles pratiques de la mobilité.



Table n°5

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Disparité des territoires sur les plans environnementaux et de l'emploi : densité hétérogène ; logement, notamment logement social ; équilibre emploi/habitat ; espaces vert/bois.
- Transport : besoin de développer la mobilité et le transport.
- Valoriser le paysages et espaces verts à l'échelle de la MGP. La MGP est la bonne échelle pour réfléchir aux limites de l'urbanisation et aux continuités « trame verte et bleue ».

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Orientation 1 : rééquilibrage ; réduction des inégalités ; développement de la mixité (à toute les échelles) ; coupures urbaines à résorber.
- Orientation 2 : Développement des transports, mode lourd + maillage/pôle + cyclable.
- Orientation 3 : Outils et moyens - Moyens pour développer les équipements qui accompagnent la production de logement ; développement de l'innovation/expérimentation/flexibilité ; indicateurs → Quelles prescriptions à porter au SCOT, entre SDRIF et PLUI (PLU) / Niveau de prescription à moduler par thématiques.



Table n°6

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Responsabilité de la métropole dans la lutte contre l'étalement urbain au niveau régional.
- Une concurrence pour l'usage de l'espace : bureau/logement, bureau/activité, logement/logement pour tous : qui justifie une intervention de planification.
- 10% du territoire couvert par projet : 90% de la production se fait dans le diffus.
- Disparité de la qualité urbaine.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Hiérarchisation de la densification à partir d'un travail sur l'armature métropolitaine : trame verte et bleue, réseau de transport, nouvelles centralités (gare GPE).
- Rééquilibrage des fonctions : rattrapage de certains territoires.
- SCOT: trame verte et bleue, préconisations, enjeu de qualité.
- Recommandation à donner dans les projets d'aménagement : réversibilité des bâtiments, mixité urbaine.
- Lier densification à qualité dans une logique de rattrapage : équipement, espace vert, protection contre la pollution.
- Préconisation à faire en termes de préservation du patrimoine, mise en valeur du paysage et des points de vue qui pourraient être identifiés par le SCOT.
- Travail sur franges urbaines : secteurs urbanisés / espaces verts, parcs, secteurs agricoles.



Table n°7

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- 1) DENSIFICATION / TRANSFORMATIONS : Dichotomie entre densité : portée par les aménageurs (enjeux financiers notamment) / crainte par les élus-riverains → juste voie à trouver.
- 2) PROGRAMMATION / MIXITE : Eloignement emplois / lieux de vie, générateur de mobilité. Mixité fonctionnelle souhaitée. Importance de la programmation diversifiée, de la qualité urbaine (lieux à vivre).
- 3) ECHELLES : Question des échelles de qualification de la qualité urbaine. Centralités / multipolarités / échelle locale, risque lié à la « polarisation ».

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- 1) Créer les conditions de la densification acceptable / raisonnée des différents tissus :
 - Dimension réduction des inégalités (accès à l'emploi, ville accessible)
 - Environnement, préservation des trames vertes privées (tissus pavillonnaire)
 - Préservation de l'identité des quartiers (ZAC "tabula rasa").
 - Mixité fonctionnelle (différencier pour les activités économiques / question des charges foncières).
- 2) Porter une vision métropolitaine au service de la proximité : réconcilier les dimensions globale et locale :
 - Enjeux d'accessibilité / mobilités, micro-centralités (commerces et équipements), espaces publics
 - Préservation de la diversité des tissus, comme élément identitaire de la métropole
 - Avoir des conditions d'accès aux emplois, aménités, quel que soit le type de quartier dans lequel on vit.



Table n°8

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Tension entre exigence de densification (arrivée gares et demande forte en logement) et amélioration / préservation cadre de vie, nature en ville + patrimoine bâti, et mixité fonctionnelle : équilibre habitation/ emploi
- ➔ Habitat pavillonnaire : comment encadrer la mutation ?
- ➔ Mixité sociale : éviter l'entre-soi ou habitat précaire et ségrégation.
 - Temporalité liée à l'arrivée des gares GPE = logements précèdent transports :
 - Saturation infra transport
 - Risque report sur voiture ➔ gestion des stationnements = habitude et mode de vie ➔ congestion.
 - Enjeu autour du rôle du SCOT (face aux autres échelons) :
 - Prendre en compte les spécificités des territoires
 - Résorber les disparités sur territoire de la métropole = rééquilibrage territorial.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Echanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les territoires et communes sur thématiques spécifiques ➔ MGP rôle du coordinateur et chef d'orchestre.
- Thématiques :
 - Mutualisation du stationnement
 - Densification dans le secteur pavillonnaire
 - Protection du patrimoine local et de l'identité des territoires.



Table n°9

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Le tissu urbain, dont on hérite, est encore très sectorisé avec la perpétuation de zones à vocation résidentielle et économique. (Zone très monofonctionnelles).
- Cela se heurte à la notion de proximité et génère des déplacements.
- Cela a pour conséquence un morcellement des espaces de vie, des infrastructures naturelles, du coût du foncier...
- On constate un cloisonnement thématique dans les approches (urbanisme, architecture, environnement...) et un cloisonnement en fonction des limites administratives.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Besoin d'ouvrir les concepts dans une vision globale, réfléchir à la proximité et à la mobilité sans les opposer, au numérique et aux déplacements.
- Un territoire porteur d'avenir sera un territoire qui aura réalisé sa transition écologique en termes de climat et de biodiversité, qui nécessite là aussi de approches décroisées (continuité des territoires et des infrastructures naturelles), multifonctionnelles (végétation dans la ville).
- L'évolution du tissu urbain doit intégrer la desserte de proximité.



Verbatim des contributions collectives – ATELIER 5



Table n°1

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- 1) Logistique et centre de consolidation urbain : il faut organiser un maillage des zones liées à la logistique (stockage, avitaillement). Pour ces zones peu convoitées, les externalités doivent être partagées (au moins financièrement). Le développement du local est nécessaire pour diminuer la logistique (y compris l'aérien), développement agriculture urbaine. Ecoconception/ matériaux : anticipation pour + de réemploi et un meilleur tri. Réglementation des marchés publics peut rendre difficile d'imposer l'emploi du bois local.
- 2) Déchets de chantiers : anticiper les filières de sortie, en particulier dans le cadre des grands chantiers anticipés.
- 3) Déchets ménagers : harmonisation des réglementations.
- 4) Energies renouvelables : problème de foncier + innovation à promouvoir. Sur le foncier déjà dédié à cela, il faut optimiser les équipements dans une logique d'écologie territoriale.
- 5) Biodiversité : créer des objectifs biodiv. avec amélioration continue par rapport à un existant car tous les territoires ne partent pas tous du même point de départ.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- 1) Matériaux : le SCOT pourrait indiquer des objectifs sur les matériaux (X% réemploi, X% biosourcé) en écho à la FREC. Obligation de faire un calcul d'énergie grise avant de lancer les projets. Le SCOT pourrait imposer d'aller plus loin avec des taux de valorisation effectifs (et non sortie de centre de tri).
- 2) Conception de bâtiments : (limite SCOT) : réversibilité + mutualisation des espaces et infra (ex : parkings ; bibli/récréative) + économie collaborative.
- 3) Déchets : expérimentations pour la revalorisation des déchets. Il y a beaucoup de retours d'expérience à tirer des expériences en cours.
- 4) Energie : imposer une surface obligatoire pour chaque territoire (ou dvt des ENR), lien SDRIF ? Méthaniseur, éolienne, PV...
- 5) Biodiversité : recréer des trames de continuités écologiques, y compris dans Paris et les zones plus urbaines. Question de l'arbre en ville et ses différentes externalités : îlot de chaleur, inondations, valeur sociale. Lien SDRIF ?
- 6) Equilibre avec les territoires adjacents : élargir l'état des lieux au-delà de la Métropole pour le diagnostic pour repérer les endroits où agir plus vite sur le carbone.



Table n°2

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Artificialisation des sols → agriculture urbaine + TVB + circuit court.
- Mobilité et transport en commun.
- Déchets.
- Cycle de l'eau et logistique.
- Assurer la construction de logement (obligation de l'Etat) / activités économiques / le bien être des habitants tout en étant le moins possible émetteur de GES.
- Regarder ce qui se passe ailleurs + autres docs déjà existants.
- Densification de logement tout en préservant certains secteurs.
- HORS SCOT : fiscalité environnementale, et financements, pédagogie en lien avec les externalités.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Permettre au SCOT d'avoir un effet prescriptif sur certains volets (cycle de l'eau, constructibilité, TVB, agriculture) qui sont à étudier avec précision → débat.
- Protéger des secteurs pour la séquestration carbone, par la végétation et les sols.
- Prescrire des coefficients d'artificialisation des sols ou de pleine terre ou coefficient de biotope.
- Construction bois à favoriser, toitures terrasses, matériaux décarbonés.
- Prévoir dès à présent la compensation écologique en lien avec les grands projets.
- Prévoir dans les projets des objectifs de développement de l'agriculture. Enjeu économique et modèle économique à trouver.
- Assurer une mixité d'usage pour inciter à la démobilité.
- Etudier l'accès au transports structurant et inciter les mobilités douces + définir zones de développement prioritaire des TC.
- Anticiper les nouveaux mode de transport (véhicules autonomes, électriques) par l'infrastructure.



Table n°3

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- 1) Carence en végétalisation (espaces boisés, espaces verts en pleine terre, arbre d'alignements).
- 2) Forte dépendance énergétique (70% origine fossile dans 97% importée).
- 3) Dépendance alimentaire forte.
- 4) Forte proportion de bâtiments passoires énergétiques (particuliers, entreprises, bâtiments publics).
- 5) Manque d'actions de coordination et échanges de bonnes pratiques, sur une base pluridisciplinaire.
- 6) Pas assez d'équipement pour véhicule propres et usage de vélo.
- 7) Difficulté de trouver des ressources financières.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- 1) Imposer un pourcentage supérieur à la réglementation d'espaces verts en pleine terre sur chaque parcelle pour désimperméabiliser sols : intégrer la végétation à la forme urbaine. Revégétaliser les berges de Seine.
- 2) Pour les énergies renouvelables, incitation aux initiatives citoyennes locales (ex : bâtiment publics photovoltaïque sur les toits).
- 3) Préserver des emprises pour les plateformes : méthaniseur de déchets du BTP.
- 4) Inciter à l'usage des véhicules propres et la mobilité (marchabilité) par l'infrastructure (borne de recharge, espace de covoiturage, pistes cyclables, parkings transformables). Favoriser les espaces de coworking pour limiter les déplacements et mutualisation des services (crèches, conciergeries) □ bâtiments multifonctions.
- 5) Récupération de chaleur (ex : data center) pour chauffage (ex : eaux grises).
- 6) Emploi des eaux souterraines pour des usages non-potables et éviter leur rejet dans les égouts (nettoyage des rues, arrosage jardins).
- 7) Valorisation des services écosystémiques de l'agriculture (services rendus au sens large).
- 8) Recherche de solutions innovantes pour financer les projets.



Table n°4

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

AMENAGEMENT :

- Favoriser le multi usage / multi-fonctionnalité (usage technique/ public ou privé) : optimisation de l'espace / bâtiment. Utilisation pour produire énergie
- Prise en compte dès la conception des projets des différents usages : possibilité d'utilisation de toiture (agriculture, développement d'énergie).

ENERGIES :

- Interconnexion des réseaux de chaleur.
- Assouplir / orienter les contraintes administratives afin de développer la qualité environnementale des aménagements et améliorer l'existant (rénovation)
- Travail sur la valorisation des déchets
- Augmenter le développement énergie renouvelable + qualité HQE
- Développement des solutions innovantes (SEM énergie +) notamment financières.

DECHETS :

- Rentabilité de l'économie circulaire pour le développement
- Lever le freins réglementaires (déchets ressources).

NATURE :

- Favoriser la pleine terre/ la nature en ville (îlot de chaleur, développement agriculture urbaine)
- Imposer un % d'espace vert, pas forcément en pleine terre.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

ENERGIES :

- Travailler et piloter les besoins et consommations en énergie (pas tous en même temps).
- Porter à la connaissance des usagers leur consommation et les données globale de la MGP.

ENERGIES ET DEPLACEMENTS :

- Développer et définir les espaces entre les différents modes de transports
- Amélioration de la logistique de dernier KM (mutualiser les services des flottes).



NATURE ET ALIMENTATION

- Développer des partenariats avec les territoires limitrophes
- Développer les circuits courts.

TOUT : sensibiliser les élus à la mutualisation de services entre territoires : réduire les effets de frontières administratives.



Table n°5

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Pollution de l'air + nuisance liée à la mobilité (particuliers, privés, logistiques).
- Dépendance (énergie/ matériaux / alimentation) des autres territoires + dichotomie Métropole / grande couronne.
- Difficulté d'acceptabilité des services urbains et conflits d'usages.
- Emergence économie circulaire.
- Un potentiel existant : ENR infrastructure (réseaux, ports), valorisation déchets, solutions techniques.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

- Renforcer la nature en ville et le puits de carbone. Débat sur sanctuarisation d'espaces naturels.
- Axer le SCOT sur la rénovation énergétique (bâti, chaudières performantes) et la construction durable (bas carbone).
- Développer le maillage de stations carburants alternatif (GNV, élect., H2...) et réserver le foncier associé.
- Réserver du foncier aux services urbains (ports, méthanisation, déchetteries) : réindustrialiser le territoire pour la production d'énergies renouvelables et les services urbains, la logistique et les services de mobilité : accroître l'autonomie.
- Inciter au raccordement au réseau de chauffage urbain et développer la complémentarité entre réseaux d'énergie → approche systématique pour optimiser le développement urbain, investissement et combiner les enjeux.
- Encourager les nouveaux services à la mobilité plus verte (ex. bornes)
- Déployer à l'échelle métropolitaine les outils d'accompagnement rénovation énergétique (ALEC, coach copro).
- Modérer les réglementations et les leviers fiscaux pour permettre le développement de solutions vertueuses, ex : imperméabilisation des sols/ création de ports.
- Réfléchir : faut-il limiter la croissance de la Métropole ?



Table n°6

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

- Besoin de maîtriser les approvisionnements, limiter la dépendance.
- On a beaucoup parlé de logistique : doit être au centre des réflexions du SCOT.
- Besoin de fonctionner davantage selon les principes de l'économie circulaire : tendance à comportement très individualistes "tout, tout de suite". Fort développement des usages électriques, besoin de questionner nos comportements, responsabiliser chacun.
- Passoires thermiques / précarité énergétique.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Identifier les échelles pertinentes temporelles et spatiales : veiller au risque de spécialisation en « territoires servants » des secteurs périphériques :
 - Réserver des entreprises dans le cœur de l'espace métropolitain
 - Développer les outils financiers et fiscaux pour mobiliser friches, développer les piles urbaines.
- Economie circulaire :
 - Optimiser les réseaux, réutiliser les matériaux sur site
 - Exploiter le Big Data pour mettre en relation ressources/besoins
 - Développer l'écologie industrielle.
- Dans le cadre du renouvellement urbain et des opérations : mieux intégrer les besoins de fonctionnement (avitaillement, approvisionnement, déplacements...).
- Agir sur/accélérer la rénovation thermique pour lutter contre le développement de la précarité énergétique.



Table n°7

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

1) Pédagogie/ Acculturation : le SCOT comme une opportunité là-dessus.

- Notamment sur les déchets (pourquoi et comment trier)
- Maillon pour construire la stratégie bas carbone à l'échelle du territoire.
- La caleulette à ACU qui va aider à faire les choix zéro carbone (matériaux, accessibilité, fin de vie) : un pas de plus vers les bâtiments BES.

2) La dimension métropolitaine de carbone infrastructure (logistique, réseaux d'énergie pour accompagner la stratégie bas carbone, le réseau de plateformes de valorisation / traitement des déchets) qui devraient se réfléchir à grande échelle pour être efficace.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- 1) Point d'apport volontaires ouverts à tous types de producteurs de déchets (particuliers, entreprises) avec une grande uniformité sur les consignes de tri et l'affichage : mini-révolution dans le système aujourd'hui très cloisonné (collectivités : ménages et assimilés vs les autres).
- 2) Le système de la consigne (verre au minimum) : favoriser la réutilisation / incentive financier.
- 3) Avoir un schéma directeur du déploiement des grands services urbains (foncier pour méthaniseurs, stations GNV/élec) + mettre en place un schéma directeur de la logistique bas carbone à l'échelle de la Métropole.
- 4) Réduire les trajets domicile-travail en développant des solutions territoriales de co-voiturage.



Table n°8

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir?

TRANSVERSAUX GLOBAUX :

- Une gouvernance éclatée peu centralisée, peu intégrée. Par exemple, plusieurs acteurs sur une même compétence. Difficulté d'impulsion des changements, de la coordination.
- Nécessaire implication de tous les échelons dans la transition écologique et donc dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone (état, collectivité, entreprise, citoyens...) = le comportement.

PLUS PRECIS :

- Faiblesse de la prospective en matière des consommations carbone.
- En termes de consommation d'espace, on constate qu'il y a une sur densification de la Métropole parisienne qui est néfaste en termes de bilan carbone alors même que de nombreux espaces sont vacants ou peu utilisés.
- Un développement urbain motivé par la rentabilité et éloigné des questions de durabilité.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus?

- Favoriser l'utilisation de matériaux plus durables dans différents secteurs, dans la production en général, ex : usage du bois BTP matière première issue du recyclage + commande publique.
- Favoriser la mixité des usages en termes de bâtiment / zones / quartiers afin d'en développer l'utilisation, de gagner en efficacité énergétique et de diminuer les besoins en mobilité et développer les outils de péréquation en faveur des usages peu lucratifs mais à forte durabilité/ faible impact carbone.
- Activer l'ensemble des possibilités d'approvisionnement, voire de production énergétique en adéquation avec les réalités locales et les besoins exprimés. Sortir des choix uniques et favoriser un mix énergétique durable et efficace.
- Multiplier et développer le tri à la source dans l'espace public, dans les ménagers (bio-déchets) et respecter la hiérarchie des modes de gestion des déchets, tout en poursuivant l'objectif global de diminution de la production des déchets.
- Construire les outils d'évaluation du bilan carbone de la MGP pour l'atteinte des objectifs de neutralité.



Verbatim des contributions collectives – ATELIER 6

Table n°1

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- La pollution atmosphérique est essentiellement liée aux transports. Cela pose la question des alternatives à proposer, du bien-être des habitants mais aussi de thèmes connexes comme la sécurité routière.
- Le sol de la MGP est trop imperméabilisé et s'imperméabilise encore. Cela amplifie les événements climatiques de type inondation ou îlots de chaleur urbains et expose davantage la population métropolitaine.
- Les bâtiments concentrent de nombreuses questions et enjeux en termes d'adaptation aux changements climatiques. Il peut offrir une grande marge d'évolution en termes de qualité de vie et de bien-être. Le tissu pavillonnaire est identifié comme un enjeu important.
- Une densification des habitants et des fonctions de proximité de sources de risques technologiques qui induit donc une augmentation de l'exposition.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Soutenir et développer l'outil d'aide à la rénovation énergétique (particuliers et copropriétés) tant sur l'information, le financement que la traduction réglementaire.
- Promouvoir la ville des courtes distances et soutenir les initiatives allant vers un développement des transports propres.
- Préserver les espaces perméables de la métropole et développer les usages faisant de l'eau une ressource : eau brute, infiltration alternative, etc.
- Réduire les risques technologiques se trouvant dans la métropole afin de conserver les fonctions, souvent essentielles au fonctionnement métropolitain et permettre la densification des tissus urbains à proximité.
- Mettre en avant l'importance de préserver les fonctions écosystémiques du tissu pavillonnaire existant : espace vert de pleine terre, végétalisation.



Table n°2

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Beaucoup d'initiatives/d'organismes : besoin de fédérer, de coordonner, plan d'action ? Les moyens de la MGP sont très limités, gouvernance jeune → comment on organise et on gère tout cela.
- Un territoire très imperméable / îlots de chaleur urbain, carence en espace verts, de pleine terre → Imposer des espaces de pleine terre, désimperméabiliser et végétaliser.
- Défaut de zonage fluvial à l'échelle métropolitaine. Gestion de risques. Mobilité. → Fragilité des réseaux (électricité, eau) liée au développement urbain MGP.
- Améliorer la qualité de la ressource, densification des arbres, étiages

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Imposer des espaces de pleine terre minimum ? sectorisés ? un mix végétalisation/pleine terre.
- Désimperméabilisation : des objectifs ?
- Développer une culture du risque (inondation, technologique...)
- Prendre en compte la question de la santé dans les questions d'aménagement (canicule, bruit, air, etc.)



Table n°3

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Transport marchandises : 90 à 92 % routier, pas d'autorité organisatrice moyen/pouvoir de mettre en place des solutions → pas de STIF, diminution du fret, retour timide de certaines activités logistiques en ville, transport lourd en ville.
- Transport de personnes : engorgement, saturation, pannes ; manque de continuité liaisons douces ; déséquilibre territorial d'activités / d'emplois
- Vulnérabilité risques climatiques : rien n'est mis en place alors que les problèmes sont là, pas d'obligation de constructions passives.

Tout cela concerne la mobilité, est en lien avec la pollution, qualité de l'air/carbone.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- 1) Favoriser la multimodalité / mutualisation régulation, mixité des fonctions. Réserver des espaces relais en cœur d'agglomération et du foncier pour plateforme en périphérie.
- 2) Transport des personnes :
 - Équilibrage des fonctions dans le territoire pour désaturer les transports collectifs.
 - Densifier et sécuriser le réseau de déplacements en mode actif.
 - Favoriser le déplacement piéton + singularisation + qualité des espaces publics.
 - Favoriser les espaces de co-working en banlieue pour limiter les déplacements des salariés (en lien avec schéma du développement du numérique).
- 3) Développer les réseaux **d'oasis urbaines**. Inscrire l'obligation de concevoir des projets urbains et des bâtiments résilients et adaptés à l'évolution des températures sans recours à la climatisation active. Encourager la préservation d'espaces naturels dans les programmes d'aménagement (y compris autour des gares du GP !). Favoriser la nature en ville dans toutes ses formes.



Table n°4

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Trouver un équilibre entre l'attractivité et la résilience du territoire
- Sanctuariser des espaces végétalisés (perméabilité, risques d'inondations, etc....)
- Bien-être territorial : métropole respirable, exposition allergènes, pollutions, populations précaires, mobilités, îlots de chaleur urbain. Agir sur l'existant.
- Gouvernance : capitalisation des idées, des connaissances, des ressources, des expertises dans un seul document, le SCOT.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Demander une mise en application effective et rapide du SCOT.
- Encourager les nouvelles formes urbaines, intégrant le végétal (TVB + IFU), adapter l'existant et proposer des objectifs chiffrés qui prennent en compte les déséquilibres des territoires.
- Développer les circuits courts vertueux, espaces à sanctuariser, agriculture urbaine, bâtiments polyvalents.
- Développer la culture de risque et la culture du fleuve (transports fluviaux).
- Prendre en charge la population en fonction de la vulnérabilité, inciter les études impact santé.
- Optimiser les réseaux et recourir au local pour la gestion des eaux.
- Décliner sous forme de fiches pédagogiques et techniques (sensibilisation élus).



Table n°5

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Manque d'espaces verts de proximité (quid des dents creuses : urbanisation/ végétalisation)
→ rôle multiple - gestion des crues pluviales / zones d'agrément / zones de fraîcheur / zones d'agriculture urbaine.
- Perte de biodiversité
- Est-ce-que l'objectif de densification est réaliste ? Poser des conditions à cette densification (hauteur des logements, % de pleine terre) notamment dans les zones carencées en espaces verts.
- Méconnaissance des ilots de chaleur : se servir du SCOT comme outil pédagogique.
- De nombreuses constructions en zones de nuisances (bruit / pollution atmosphérique): éloigner les établissements sensibles des zones de nuisances.
- Evolution des risques sanitaires (la densité augmente le risque).

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Préserver les espaces de pleine terre : coefficient d'imperméabilisation / coefficient biotope et toitures végétalisées → SCOT prescriptif.
- Identifier une trame verte et bleue métropolitaine (SRCE ET SDRIF).
- Spécifier les zones carencées en espaces verts → zonage différent.
- Traiter les rejets d'eaux fluviale au réseau. Imposer une infiltration des pluies courantes (8 mm en 24h) ; réouverture des cours d'eau canalisés → créer des ilots de fraîcheur.
- Préserver les zones humides fortement (imposer aux PLU un zonage spécifique)
- Intégrer les enjeux au-delà de ses limites administratives (inter-Scot)

Optimiser les ouvrages de gestion des inondations.



Table n°6

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- **INEGALITE ENVIRONNEMENTALES** : Le SCOT est à bonne échelle pour traiter des enjeux de cumul des nuisances et risques, et pourrait agir sur le rééquilibrage du risque entre les territoires.
- **AMENAGEMENT / IMPORTANCE DE L'OCCUPATION DES SOLS** : Actuellement, grande imperméabilisation des sols de manière générale sur le territoire de la MGP : inondation, ruissellement, chaleur en milieu urbain, artificialisation de l'espace.
- **RAREFACTION DE LA RESSOURCE EAU** : Au regard des enjeux climatiques, dérèglement des systèmes de répartition des précipitations : pluies intenses entrecoupées de longues périodes sèches → raréfaction ressource en eau.
- **MANQUE DE CONNAISSANCE** : Phénomène NIMBY (Not in my Back Yard) sur certaines installations d'intérêt métropolitaine + efforts nombreux à apporter sur diverses thématiques, problème dans la hiérarchisation des priorités.
- **CHALEUR** : L'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU) n'est pas le seul angle d'approche de la chaleur en ville, qui est aussi une problématique importante en journée.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

1)

- Pour agir sur les inégalités environnementales, important d'axer d'une action en termes de solidarité inter-territoire et intergénérationnelle (par exemple : inclus aussi solution assurantielles collectives). → Réfléchir aux impacts positifs et négatifs sur le cadre de vie du réseau d'équipements d'intérêt métropolitain.
- Réservation d'espace foncier avec un maillage bien défini sur tout le territoire MGP : zones logistiques, zones d'expansion de crues, îlots de fraîcheur, renaturation des cours d'eau, forêts, zone humide, etc.... → limitation des nuisances locale et aussi une bonne répartition des aménités sur l'ensemble de la MGP.
- Travailler sur le seuil d'exposition à des nuisances environnementales au-delà desquels les projets d'aménagement doivent être revus ou retravaillés.

2)

- Limiter, dans projets nouveaux imperméabilisation limitée au strict nécessaire (espace publics et privés).
- Désimperméabilisation dès que possible de l'existant (attention contrainte sous-sol).



3)

- Solution de gestion alternative des eaux pluviales
- Solution de récupération des eaux pluviales / compatible avec enjeux sanitaires (cf bache anti-moustique).
- Réserver l'usage de l'eau potable au nécessaire, diversifier les sources d'eau.

4)

- Sensibilisation habitants et élus : comment peut agir chacun à son niveau sans discours culpabilisant ?
- Recours aux sciences participatives pour mieux faire prendre connaissance des enjeux (par exemple entretien des forêts)
- Communiquer sur la multi fonctionnalité des espaces (cf. forêt et bassin de rétention).
- Sensibilisation à la culture du risque

5)

- Recensement, préservation et création de nouveaux ilots de fraîcheur dans la MGP, accessible au grand public (espace verts, sites de rafraichissement grâce à l'eau, espaces intérieurs frais) de jour et/ou de nuit.
- Compensation des espaces verts : inciter au maintien des espaces verts existants, y compris sur le privé
- Type de végétaux et mode d'entretien (arrosage) à étudier dans une perspective d'évolution climatique.



Table n°7

Sur quels grands constats (diagnostic ou prospectif) et les enjeux afférents à l'horizon 2035 le SCOT pourrait-il agir ?

- Constat : gouvernance complexe (Millefeuille) + multiplicité des plans et manque d'interface entre les plans.
- Interdépendance des réserves et des territoires : électricité, AEP, transport, télécom, etc. Ex : territoire très urbanisé, peu urbanisé ou pas urbanisé.
- Manque de connaissance // ressources en eau et interactions eaux de surface/ eaux souterraines.
- Question des limites et des périmètres, ex : gestion de l'eau qui ne s'arrête pas à la MGP, gestion de forêts (limite forêt/urbain).
- Problème de l'ultra centralisation qui concentre les vulnérabilités + problème du foncier et de la rareté + réaction de la population (NIMBY).
- Enjeu de l'imperméabilisation du territoire.

Avez-vous des propositions d'orientation à porter à la connaissance des élus ?

- Mise en commun des données entre les structures.
- Rééquilibrage du territoire et de sa densité mais attention il faut aussi protéger les zones agricoles et naturelles, protéger les zones humides. Cohérence entre les enjeux de densification et les enjeux de protection des ressources en amont.
- Gérer le multi usage des forêts et du bois (usage récréatif et usage économique), y compris en extérieur de la forêt → il y a des aménagements qui concerne la forêt en extérieur et il faut en prendre compte + les zones tampons entre la forêt et les zones urbaines.
- Prendre en compte la soutenabilité économique : voir des calendriers visible et réalistes (ne pas changer tout le temps les règles)
- Préservation des zones naturelles, zones d'expansion de crue, zones humides : tout ne peut pas se réduire à des aménagement physiques → Dédensification des zones à risques.